



Les familles monoparentales toulousaines

Conditions de vie et trajectoires résidentielles

Mémoire soutenu par Lucie RENARD
Septembre 2016

Responsable pédagogique : M. Fabrice ESCAFFRE

Maître de stage : Mme Elodie FRANCES

UNIVERSITE TOULOUSE – JEAN JAURES
Master 2 Villes et Territoires
Parcours Villes, Habitat et Politiques d'aménagement
Département Géographie Aménagement Environnement
2015 - 2016

Sommaire

Sommaire	1
Remerciements	3
Introduction.....	4
PARTIE I.....	6
Qu'est-ce qu'une famille monoparentale ?	6
1. L'état des lieux des familles monoparentales	7
2. Comparaison avec les autres pays européens	10
3. Le profil des familles monoparentales allocataires de la CAF de Haute-Garonne	12
PARTIE II.....	18
Les problèmes du quotidien des familles monoparentales	18
1. Des finances fragilisées par le manque d'un deuxième revenu mais équilibrées grâce aux aides sociales	19
2. Les modes de garde, un problème prédominant chez les familles monoparentales	23
3. Le réseau social hiérarchisé qui permet de réduire le sentiment d'isolement très présent chez les familles monoparentales	26
4. Un sentiment de culpabilité omniprésent.....	30
PARTIE III.....	32
Focus sur les questions d'habitats.....	32
1. Des logements adaptés à la vie de famille	33
2. Une mobilité accrue	40

3. L'accès à l'emploi.....	44
4. Les offres de la ville	49
PARTIE IV	54
Typologie des familles monoparentales toulousaines	54
1. Les familles monoparentales stabilisées	56
2. Les familles monoparentales au quotidien difficile	58
3. Les familles à l'équilibre fragile	59
Conclusion	60
Bibliographie.....	61
Table des annexes	65
Table des matières	83

Remerciements

Je tiens d'abord à remercier toutes les personnes qui ont contribué à l'étude et qui m'ont accompagné durant ces cinq mois de stage.

Tout d'abord, j'adresse mes remerciements aux familles qui ont accepté de me consacrer du temps pour répondre à mes questions et qui m'ont toujours accueilli avec le sourire.

Je remercie mon responsable pédagogique, Monsieur ESCAFFRE Fabrice, maître de conférences à l'université de Toulouse II Jean Jaurès, qui m'a permis de trouver ce stage et qui a suivi l'évolution de l'étude en m'aidant à avoir un recul sur mon travail.

Je tiens à remercier vivement mon maître de stage, Madame FRANCES Elodie, responsable du pôle études et statistiques au sein de la Caisse d'allocations familiales de la Haute-Garonne. Son accueil au sein de son équipe et son aide lors de l'élaboration de cette mission m'ont permis de réaliser au mieux les tâches qui m'ont été confiées.

Je remercie également Madame VIGNOLE Anne-Marie, responsable de la Mission d'Appui au pilotage pour les conseils qu'elle m'a apporté lors de la rédaction de ce rapport ainsi que l'ensemble de son équipe qui m'ont apporté un regard critique sur le travail effectué.

Je tiens à remercier les assistantes sociales et travailleurs sociaux, POQUE Elodie, GUY Marie et AILLOUD Maryse, qui m'ont accordé un entretien pour avoir leurs visions des problèmes que rencontrent les familles monoparentales au quotidien ainsi que les responsables des centres sociaux qui ont montré leur intérêt à l'étude CAZAUX Christophe et PENETRO Céline.

Enfin, j'adresse mes remerciements à Madame LE BAS Mélanie de l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement de Toulouse, qui a apporté le volet plus sociologique à l'enquête.

Introduction

Comme partout en France, le nombre de familles monoparentales ne cesse d'augmenter sur le territoire toulousain. En 2012, la part de ces familles s'élève à 8.1% des ménages de la commune de Toulouse¹. En 2014, 29% des familles allocataires de la CAF de Haute-Garonne sont des familles monoparentales. Quant à la France, elle compte plus de 1.6 millions de familles monoparentales en 2011. Dans une société en pleine mutation, la situation de monoparentalité ne peut plus être ignorée : *Le nombre de familles monoparentales avec un enfant mineur à charge est passé de 1.2 millions en 1999 à 1.6 millions en 2011*².

Il existe différentes définitions pour les familles monoparentales :

- Pour l'Insee, *une famille monoparentale comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires n'ayant pas eux-mêmes d'enfants*³. Pour être considéré comme famille monoparentale, le parent doit vivre seul sans conjoint ou autre adulte et avoir des enfants de moins de 18 ans. Cette définition ne prend donc pas en compte les familles monoparentales qui retournent vivre chez leurs parents.
- Pour la Caisse d'allocations familiales, les familles monoparentales sont définies comme toutes les personnes veuves, divorcées, séparées, abandonnées ou célibataires qui n'ont pas de vie maritale et assument seules la charge d'un ou plusieurs enfants âgés de moins de 20 ans. La CAF souhaite mieux appréhender les dépenses des familles liées à l'éducation des enfants par cette définition.

La situation de monoparentalité n'est pas une production moderne puisque depuis des générations, les femmes élèvent seules leurs enfants : les femmes de marins ou de soldats, les veuves, les « filles-mères » abandonnée par le père sans être marié et montrer du doigt par la société.

Cependant, le terme de monoparentalité est apparu dans les années 1970 avec l'émancipation de la femme. Elle est le produit de l'après mai 68, symbole de la libération de la femme du joug de l'homme. Les femmes montrent leur liberté à disposer librement de leur corps et faire un bébé quand elle le décide. C'est d'ailleurs en 1975 qu'une loi autorise la régularisation des naissances.

Aujourd'hui, élever seule son enfant n'est plus un acte politique mais devient plutôt un acte subit et non choisit. Alors qu'auparavant la monoparentalité relevait du décès d'un des deux parents, aujourd'hui la cause principale est la séparation du couple. En 2011, 79% des familles monoparentales sont issues d'une séparation contre 6% qui résultent du décès du conjoint. Pour mieux comprendre les modes de vie, « d'habiter », les trajectoires résidentielles et les conditions d'accès à l'information et aux droits des familles monoparentales habitant Toulouse, la Caisse

¹ Source : RP INSEE 2012 exploitations complémentaires

² BODIER Marceline, BUISSON Guillemette, LAPINTE Aude, ROBERT-BODEE Isabelle, *Couples et familles entre permanence et ruptures*, Insee Références - Vue d'ensemble - Couples et familles, édition 2015, 17 pages.

³ Source : définition INSEE

d'allocations familiales de la Haute-Garonne et l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement de Toulouse (AUA/T) ont décidé de collaborer à la mise en œuvre d'une étude.

La réalisation de cette étude m'a été confiée lors d'un stage d'une durée de cinq mois au sein du pôle Etudes et Statistiques de la Caisse d'allocations familiales de la Haute-Garonne dont le siège se situe au 24 rue Riquet à Toulouse.

L'objectif de l'étude est de comprendre les besoins et attentes des familles monoparentales afin d'adapter l'offre de services des différents organismes qui composent le groupe d'étude. Ainsi, 16 entretiens ont été réalisés auprès de familles monoparentales ayant des enfants de plus de 6 ans. Dans un souci de bon déroulement des entretiens, les allocataires ayant des contentieux avec la CAF, séparés depuis moins de 2 ans, faisant l'objet d'un contrôle et ayant des créances en cours n'ont pas été retenus pour l'étude.

Quelle est la typologie des familles monoparentales toulousaines dégagée au travers des seize entretiens réalisés auprès d'allocataires de la CAF de Haute-Garonne ? Quelles sont leurs besoins et attentes du point de vue des logements, services, emploi, mobilités, aides financières et morales ? Quels leviers d'actions peuvent solliciter les différents organismes pour diminuer la pénibilité de ces ménages ?

Dans un premier temps, nous expliquerons ce qu'est une famille monoparentale aujourd'hui. La deuxième partie présente les problèmes rencontrés au quotidien par les familles monoparentales. La troisième partie se concentre sur les problèmes liés aux modes d'habiter des familles monoparentales et enfin, la dernière partie propose la typologie des familles monoparentales qui est ressortie des entretiens réalisés.

PARTIE I

Qu'est-ce qu'une famille monoparentale ?



Figure 1: source : <http://fotomelia.com/>

1. L'état des lieux des familles monoparentales

En 2011, la France compte 1.6 millions de familles monoparentales dont 85% sont composées d'une mère et ses enfants. Cependant, la proportion de pères à la tête d'une famille monoparentale est en progression : 15% contre 13% en 1999⁴. Ainsi, 2.4 millions d'enfants mineurs vivent dans une famille monoparentale.

a) L'ancienneté des familles monoparentales

En moyenne, une famille monoparentale est constituée depuis 5.5 ans. Mais la durée de monoparentalité est très variable d'un individu à l'autre car une famille monoparentale sur cinq l'est depuis moins d'un an et presque autant depuis dix ans ou plus.

La monoparentalité est nécessairement transitoire car elle prend fin avec la formation d'une nouvelle union, le changement de garde ou lorsque les enfants deviennent majeurs ou quittent la résidence familiale.

Les parents isolés n'ayant jamais vécu en couple sont ceux dont l'état de monoparentalité est le plus long avec 9.9 ans en moyenne. Ils représentent 13% des familles monoparentales mais 55% de ceux qui le sont depuis plus de quinze ans. Au contraire, ce sont les familles devenues monoparentales suite au décès de leur conjoint qui le sont depuis moins longtemps avec 4.7 ans en moyenne. Ces familles ont plus tendance à former un nouveau couple peu importe l'âge du plus jeune enfant.

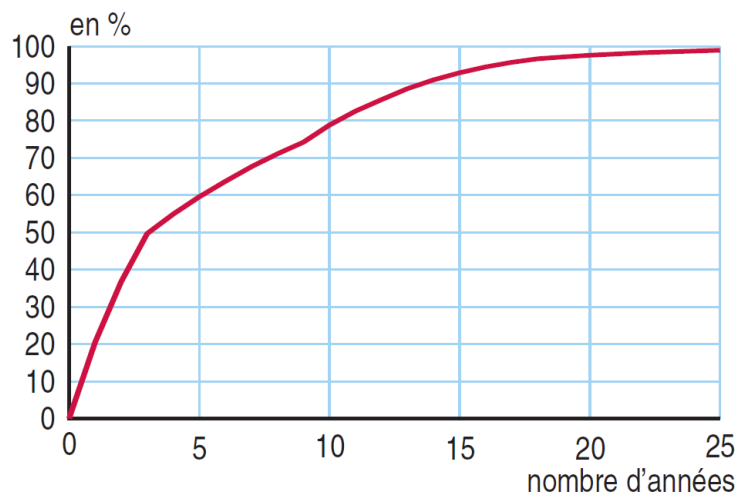
Les pères sont en moyenne moins longtemps en situation de monoparentalité que les mères. Ils sont dans cette situation depuis 4.2 ans contre 5.6 ans pour les femmes. Cette différence est due à la faible part des hommes n'ayant jamais formé un couple (qui est la situation avec la monoparentalité la plus longue). De plus, les pères reforment plus rapidement un couple après un veuvage ou une séparation que les femmes.

Le niveau d'étude des parents isolés impacte également la durée de la monoparentalité. En effet, les femmes n'ayant aucun diplôme ou seulement le brevet d'études professionnelles (BEP) vivent depuis plus longtemps en situation de monoparentalité que les mères ayant le baccalauréat ou un diplôme de l'enseignement supérieur. Ces écarts sont dus à des situations maritales différentes car puisque les mères sans diplômes sont plus nombreuses à n'avoir jamais été en couple⁵.

⁴ INSEE Références, *Fiches thématiques : familles monoparentales*, édition 2015, 14 pages.

⁵ BUISSON Guillemette, COSTEMALLE Vianney, DAGUET Fabienne, *Depuis combien de temps est-on parent de familles monoparentales*, INSEE première N°1539, Mars 2015, 6 pages.

Proportion des monoparents ayant quitté la monoparentalité en fonction des années passées dans cette situation



Lecture : on estime que 80% des personnes vivant une situation de monoparentalité restent dans cette situation moins de 10 ans.

Figure 2:. Source : INSEE, enquête Famille et logements, 2011 – Ined-Insee, enquête Etude des relations familiales et intergénérationnelles, vagues 2005, 2008 et 2011.

b) Des conditions de logement plus précaires

En 2005, seule 28% des mères de familles monoparentales sont propriétaires de leur logement contre 63% des couples avec enfants⁶. Les familles monoparentales vivent plus souvent dans les pôles urbains que dans les zones rurales et notamment en région parisienne et dans le sud de la France.

De plus, elles ont des ressources plus faibles que celles des couples mais habitent plus souvent en milieu urbain ou dans les régions où les prix des logements sont les plus élevés. Ainsi seule 26% des mères isolées résident dans une maison contre 68% des couples avec enfants. Leurs conditions de logement sont moins favorables puisque 20% habitent un logement où il manque une ou deux pièces. Leurs revenus étant plus faibles, elles sont plus d'un tiers à vivre dans un logement HLM.

En 2005, 178 000 familles monoparentales résidaient avec d'autres adultes. Il s'agit ici des familles qui retournent vivre chez leur parent au moment de la séparation ou de ceux qui choisissent de faire une colocation entre parents célibataires.

Aujourd'hui le « co-toituration » se développe. Cette pratique consiste à faire une colocation entre parents isolés afin de réduire le coût du loyer mais aussi de limiter l'isolement social. De nombreux

⁶ CHARDON Olivier, DAGUET Fabienne, VIVAS Emilie, Les familles monoparentales : des difficultés à travailler et se loger, INSEE Première, Juin 2008, 4 pages.

sites internet se sont spécialisés dans ce secteur. La pratique est plus courante en région parisienne où le prix des loyers a atteint des sommes difficilement supportables pour les familles monoparentales.

Répartition par tranche d'âge des parents isolés selon le type de ménage (%)

	Ménage simple	Ménage complexe			Total
		Avec deux ascendants	Avec un ascendant	Autres situations	
Entre 18 et 30 ans	79	7	5	9	100
Plus de 30 ans	90	1	2	7	100
Ensemble	88	2	3	7	100

Figure 3: source : Enquête Famille et logement, INSEE-INED, 2011

Les autres situations regroupent par exemple les familles monoparentales qui vivent avec d'autres parents isolés. On remarque que les moins de 30 ans sont les plus concernés par une cohabitation intergénérationnelle mais aussi par la colocation.

c) Des difficultés d'accès à l'Emploi

L'accessibilité à l'emploi est complexifiée par une double peine : la situation de parent isolé qui complique la garde des enfants notamment ainsi que l'absence d'un second revenu. Les familles monoparentales sont particulièrement défavorisées sur le marché du travail du fait de l'inégalité des hommes et des femmes puisque 85% des familles monoparentales sont des femmes qui élèvent seules leur(s) enfant(s).

Les mères isolées sont plus souvent au chômage que les mères en couples : respectivement 17% et 8%. Les mères isolées ont un niveau de formation moins élevé que les mères en couple. En 2012, elles sont surreprésentées dans les catégories d'emploi les moins qualifiées comme employés ou ouvrières.

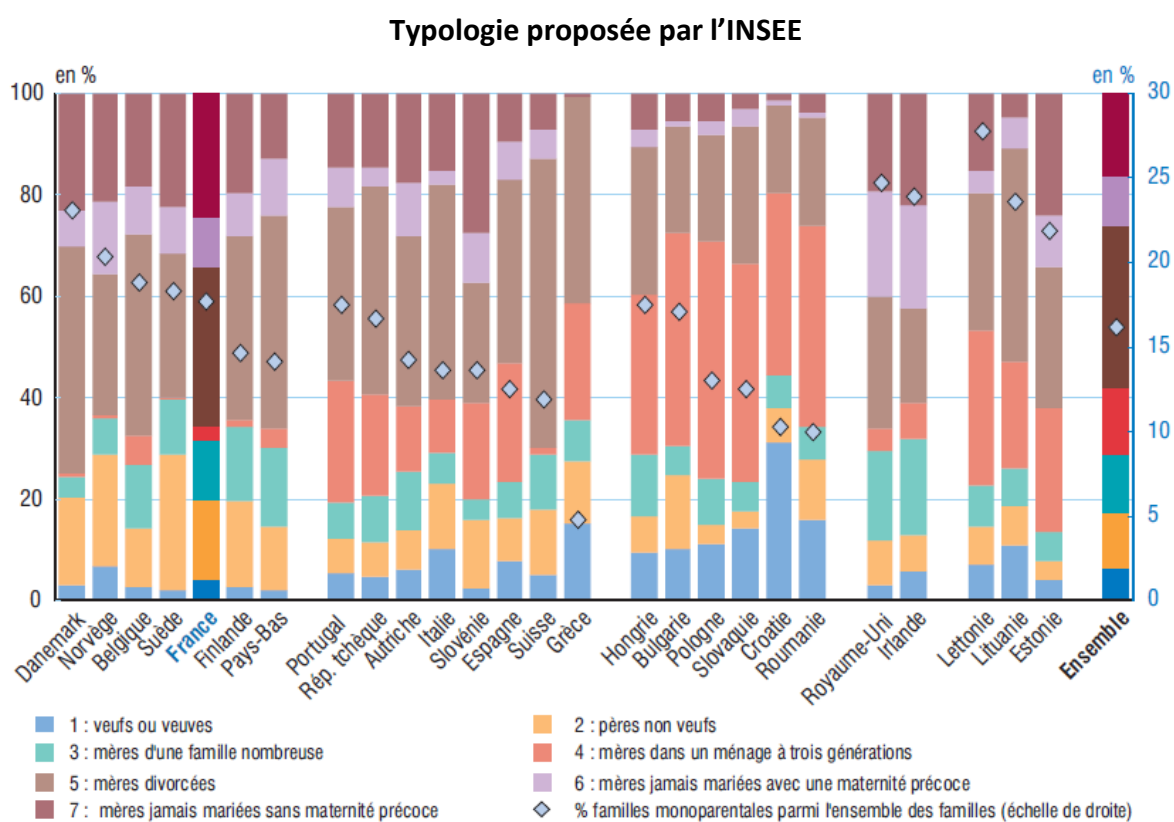
Les familles monoparentales connaissent des conditions d'emploi plus précaire, en effet, elles sont plus nombreuses à avoir un emploi à temps partiel que les couples. De plus, le temps partiel est parfois subi par les familles monoparentales car 42% des mères isolées qui travaillent en mi-temps souhaitent travailler davantage contre 20% des mères en couple. Leur salaire représentant parfois l'unique source de revenu, les familles monoparentales souhaitent travailler davantage pour gagner d'avantage⁷.

⁷ ACS Marie, LHOMMEAU Bertrand, RAYNAUD Émilie, *Les familles monoparentales depuis 1990 : Quel contexte familial ? Quelle activité professionnelle ?* Dossiers solidarité et santé n°67, Juillet 2015, 36 pages.

2. Comparaison avec les autres pays européens

Dans le dossier Couple familles de l'INSEE en 2015⁸ qui porte sur les familles monoparentales en Europe, les auteurs ont effectué une typologie des familles par pays de l'Union Européenne semblable dans la morphologie de leurs familles. Ainsi Cinq groupes ont été formés :

- Groupe 1 : France, Belgique, Pays Bas, Danemark, Norvège, Suède et Finlande
- Groupe 2 : Pologne, Slovaquie, Hongrie, Croatie, Roumanie et Bulgarie
- Groupe 3 : Portugal, Espagne, Suisse, Italie, Slovénie, Autriche, République tchèque et Grèce
- Groupe 4 : Royaume-Uni et Irlande
- Groupe 5 : Estonie, Lettonie, Lituanie



Champ : UE28 (hors Allemagne, Chypre, Luxembourg et Malte), Suisse et Norvège, familles comptant au moins un enfant mineur.

Lecture : les familles monoparentales ont été regroupées en 7 groupes à l'issue d'une CAH sur des variables sociodémographiques (*encadré*). En Finlande, en 2012, le groupe des « mères jamais mariées sans maternité précoce » (groupe 7) représente 20 % de l'ensemble des familles monoparentales de ce pays (échelle de gauche). Dans ce même pays, parmi l'ensemble des familles comptant au moins un enfant mineur, 15 % sont des familles monoparentales (échelle de droite).

Source : Eurostat, EU-SILC 2012, exploitation Drees.

Figure 4: Eurostat, EU-SLIC 2012, exploitation DRESS.

Le premier groupe, dont fait partie la France se caractérise par un taux de familles monoparentales élevé. Ce taux exprime une certaine fragilité des unions puisque les « mères jamais mariée sans

⁸ LE PAPE Marie-Clémence, LHOMMEAU Bertrand, RAYNAUD Emilie, Les familles monoparentales en Europe : de nouvelles façons de faire famille pour de nouvelles normes ? INSEE Référence, Couple et famille, Edition 2015, 40 pages.

maternité précoce » et les « mères divorcées » sont particulièrement bien représentées dans ce groupe. Les pères isolés sont bien représentés qui rompt l'image du père assurant seulement l'aspect financier du foyer, ils s'investissent de plus en plus à l'éducation de leur(s) enfant(s).

Le deuxième groupe regroupe les pays de l'Est encore très attachés aux valeurs maritales. Par conséquent, le taux de familles monoparentales est plus faible que dans les autres pays européens. Pour ces pays, la monoparentalité commence par un veuvage : ils ont la part la plus importante de veuves et de veufs au sein des familles monoparentales. Dans ces pays, l'emprise de la religion reste forte et place le mariage comme un fondement de la famille. Ce groupe est marqué par la spécificité des « ménages à trois générations » car presque une famille monoparentale sur deux vit dans cette configuration.

Entre ces deux extrémités, on retrouve les pays d'Europe du Sud et certain pays d'Europe centrale. C'est un groupe en « Transition » : ces pays ont connu de récentes transformations familiales. Les divorces augmentent mais le mariage reste la base du fondement de la famille, les « mères jamais mariée sans maternité précoce » sont moins représentée dans ces pays. Certains pays de ce groupe (Grèce, Italie, République tchèque) sont attachés aux valeurs religieuses et rejettent tout ce qui déséquilibre la famille traditionnelle.

Les îles britanniques constituent un groupe à part entière puisqu'une famille sur quatre est monoparentale. Au royaume uni, la monoparentalité est plus ancienne que dans le reste de l'Europe, mais elle est plus récente pour l'Irlande. Les caractéristiques de ce groupe sont la forte représentation des monoparents à la tête d'une famille nombreuse ainsi qu'une part importante de « mères jamais marié ayant connu la maternité précoce » et qui sont aujourd'hui, l'une des cibles prioritaires des pouvoirs publics.

Le dernier groupe regroupe les pays baltes qui ont la part la plus élevé de familles monoparentales. Le taux de femmes divorcées est important ainsi que celui des « jamais mariées sans maternité précoce ». Cependant, la cohabitation multigénérationnelle est fréquente. Les pays Baltes sont toutefois encore très attachés au modèle traditionnel de la famille.

3. Le profil des familles monoparentales allocataires de la CAF de Haute-Garonne

a) Le nombre d'allocataires

En 2014, 29% des familles allocataires de la CAF de Haute-Garonne sont des familles monoparentales.

Pour la Haute-Garonne, 30% des familles monoparentales ont un enfant de moins de 6 ans contre 56% des couples avec un enfant de moins de 6 ans. Les familles monoparentales ont donc moins d'enfants en bas âge que les couples.

Pour Toulouse, 35% des familles monoparentales ont un enfant de moins de 6 ans alors que les couples sont 65% à avoir un enfant de moins de 6 ans. On remarque alors que sur Toulouse, la proportion des enfants de moins de 6 ans est plus importante que sur le département.

Répartitions des familles allocataires de la CAF 31 par territoire

	Haute-Garonne	Zone urbaine	Toulouse
Monoparent	100%	100%	100%
Monoparent avec enfant de moins de 3 ans	14,50	14,53	18,38
Monoparent avec enfant de moins de 6 ans	29,91	30,03	34,86
Couple	100%	100%	100%
Couple avec enfant de moins de 3 ans	37,46	37,77	46,51
Couple avec enfant de moins de 6 ans	56,24	56,53	64,75

Source : CAF 31 – BCA2014

b) La répartition Homme et Femme

Sur la métropole toulousaine, il n'y a que 8% de familles monoparentales qui ont à leur tête un homme mais seulement 4% de pères responsable de familles monoparentales avec un enfant de moins de 6 ans. (Les données Insee donnent 15% d'hommes à la tête de familles monoparentales mais attention Fichiers CAF)

Dans notre échantillon, 2 hommes ont été interrogés soit un pourcentage de 11% supérieur à celui que l'on peut avoir sur la commune de Toulouse avec les fichiers CAF.

Part des hommes responsables de familles monoparentales

	Haute-Garonne	Zone urbaine	Toulouse
Monoparent	8,29	8,18	7,64
Monoparent avec enfant de moins de 3 ans	3,80	3,70	3,92
Monoparent avec enfant de moins de 6 ans	4,49	4,29	4,59

Source : CAF 31 – BCA2014

c) L'âge des parents isolés

Pour le département, la part des monoparents la plus importante se retrouve dans la classe d'âge des 40/49 ans (42%) suivi par les 30/39 ans avec 30%. En regardant les familles monoparentales avec un enfant de moins de 6 ans, on remarque que c'est la part de familles monoparentales est plus importante dans la classe d'âge des 30/39 ans.

Sur Toulouse, les deux tranches les plus importantes sont les mêmes que pour la Haute-Garonne mais avec une répartition plus homogène entre les classes de 30/39 et 40/49 ans. En regardant, les familles monoparentales avec un enfant de moins de 6 ans, on remarque que c'est toujours la classe des 30/39 ans qui est la plus représentée.

Répartition par âge des familles allocataires de la CAF 31

	Moins de 20 ans	De 20 à 29 ans	De 30 à 39 ans	De 40 à 49 ans	De 50 à 59 ans	Plus de 60 ans et inconnue
Monoparent	0,42	14,95	31,13	37,14	14,79	1,56
Monoparent avec enfant de moins de 3 ans	1,94	44,35	44,14	9,06	0,43	0,07
Monoparent avec enfant de moins de 6 ans	1,08	35,92	46,79	15,46	0,66	0,09
Couple	0,17	12,86	43,27	32,81	9,11	1,78
Couple avec enfant de moins de 3 ans	0,36	23,82	60,27	13,55	1,74	0,27
Couple avec enfant de moins de 6 ans	0,27	19,30	58,55	19,22	2,29	0,36

Source : CAF 31 – BCA2014

Pour notre échantillon : l'âge moyen est de 36 ans. Nous sommes donc en cohérence avec les données départementales et communales.

d) Le taux d'activité

Sur Toulouse, plus de la moitié des familles monoparentales a un emploi. A contrario pour les familles monoparentales qui ont un enfant de moins de trois ans près de la moitié est inactive. (Lié aux modes de garde des enfants en bas âge)

Pour notre échantillon : 7 familles monoparentales sur 18 sont au chômage soit un pourcentage de 38%. L'échantillon est plutôt conforme aux données que l'on peut avoir sur Toulouse.

Répartition des familles monoparentales en fonction de leur activité

	Avec emploi	Inactif	Chômeur	Autre
Monoparent	52,30	27,66	20,02	0,01
Monoparent avec enfant de moins de 3 ans	32,59	48,06	19,28	0,07
Monoparent avec enfant de moins de 6 ans	40,24	39,39	20,33	0,04

Source : CAF 31 – BCA2014

e) Le nombre d'enfants par famille

Sur Toulouse, 56% des familles monoparentales ont un seul enfant à charge. Les couples ont majoritairement plus d'enfants.

On peut noter une différence entre les familles monoparentales et les couples : 49% des monoparents qui ont un seul enfant à charge a moins de 6 ans alors qu'ils sont 38% de couples. Les couples avec un enfant de moins de 6 ans ont généralement plus d'enfants à charge que les familles monoparentales.

Pour notre échantillon : la moitié des familles de notre échantillon a 1 enfant suivi de 33% avec 2 enfants et 17% avec plus de 3 enfants. Nous sommes donc assez représentatifs de la répartition sur la commune de Toulouse.

Répartition des familles allocataires de la CAF 31 en fonction du nombre d'enfants

	Un enfant	2 enfants	3 ou plus
Monoparent	55,87	30,23	13,90
Monoparent avec enfant de moins de 3 ans	50,14	29,82	20,04
Monoparent avec enfant de moins de 6 ans	49,18	30,70	20,12
Couple	30,43	46,39	23,17
Couple avec enfant de moins de 3 ans	46,32	34,32	18,46
Couple avec enfant de moins de 6 ans	37,96	40,01	22,03

Source : CAF 31 – BCA2014

f) Les aides au logement

Pour la commune, 73% des familles monoparentales bénéficient d'une aide au logement contre 35% pour les couples avec enfants. Les données sont assez identiques sur les territoires du département et de la zone urbaine mais le pourcentage est plus élevé pour la commune de Toulouse.

Pour notre échantillon : les aides pour le logement permettent de faire diminuer le coût du loyer. En moyenne, les familles touchent 210€ d'aide au logement. 14 familles sur 18 touchent des aides au logement.

Répartition des familles allocataires en fonction des aides au logement

	Haute-Garonne	Zone urbaine	Toulouse
Monoparent	68,14	68,08	73,08
Monoparent avec enfant de moins de 3 ans	70,26	70,14	71,83
Monoparent avec enfant de moins de 6 ans	74,90	74,86	76,10
Couple	22,21	21,99	35,25
Couple avec enfant de moins de 3 ans	27,21	26,98	37,47
Couple avec enfant de moins de 6 ans	27,41	27,15	38,39

Source : CAF 31 – BCA2014

g) Les minima sociaux

Sur Toulouse, 38% des familles monoparentales bénéficient d'un minimum social contre 13% des couples avec enfants. On peut remarquer que pour les monoparents avec un enfant de moins de 6 ans, la proportion de familles bénéficiant d'un minimum social est plus importante que pour les autres catégories (52%). De nombreuses familles monoparentales avec un enfant en bas âge ne travaillent pas et bénéficient donc de minima sociaux.

Répartition des familles allocataires en fonction de minimas sociaux

	Haute-Garonne	Zone urbaine	Toulouse
Monoparent	30,04	29,68	38,47
Monoparent avec enfant de moins de 3 ans	54,02	53,56	57,99
Monoparent avec enfant de moins de 6 ans	45,61	45,32	51,85
Couple	6,59	6,42	12,77
Couple avec enfant de moins de 3 ans	7,23	7,08	12,19
Couple avec enfant de moins de 6 ans	7,12	6,96	12,61

Source : CAF 31 – BCA2014

h) Le taux de bas revenus :

Même phénomène que pour les minimas sociaux, sur Toulouse, la part des familles monoparentales avec des bas revenus est plus importante que celle des couples. Ce sont les monoparents avec des enfants de moins de 6 ans qui représentent la part la plus importante d'allocataires à avoir de faibles revenus. (69% pour les familles monoparentales contre 27% de couple avec un enfant de moins de 6 ans).

Pour notre échantillon : Sans compter les aides, le salaire moyen déclaré lors des entretiens est de 895€. Attention, la donnée est manquante pour beaucoup d'entretien.

Répartition des familles allocataires en fonction de leurs bas revenus

	Haute-Garonne	Zone urbaine	Toulouse
Monoparent	57,84	57,13	63,74
Monoparent avec enfant de moins de 3 ans	67,45	66,95	70,76
Monoparent avec enfant de moins de 6 ans	64,60	64,16	68,92
Couple	15,33	14,94	25,99
Couple avec enfant de moins de 3 ans	15,83	15,57	25,28
Couple avec enfant de moins de 6 ans	16,55	16,23	26,76

Source : CAF 31 – BCA2014

i) Les familles monoparentales fragiles⁹

Sur Toulouse, une fois de plus, les familles monoparentales sont plus fragiles que les couples 16% contre 10%. On peut remarquer que les familles monoparentales sont moins fragiles sur la commune de Toulouse que dans les autres territoires (département et zone urbaine) mais que c'est l'inverse pour les couples : ils sont plus fragiles sur le territoire communal.

Il y a peut-être moins de monoparents fragiles car on les retrouve dans les bas revenus. En habitant sur Toulouse, les familles monoparentales sont plus précaires.

Répartition des familles allocataires en fonction de leur niveau de fragilité

	Haute-Garonne	Zone urbaine	Toulouse
Monoparent	17,34	17,49	15,97
Monoparent avec enfant de moins de 3 ans	21,60	21,80	19,28
Monoparent avec enfant de moins de 6 ans	20,83	20,99	18,74
Couple	8,34	8,16	10,44
Couple avec enfant de moins de 3 ans	11,09	10,91	12,71
Couple avec enfant de moins de 6 ans	10,33	10,16	12,01

Source : CAF 31 – BCA2014

⁹ Allocataires fragiles : allocataire au-dessus du bas revenu grâce aux prestations

PARTIE II

Les problèmes du quotidien des familles monoparentales



Figure 5: source : <http://www.sorif.org/>

1. Des finances fragilisées par le manque d'un deuxième revenu mais équilibrées grâce aux aides sociales

Les familles monoparentales connaissent des difficultés financières quotidiennes car elles sont privées de l'apport d'un deuxième revenu pour subvenir aux besoins du foyer. Les prestations sociales ainsi que la pension alimentaire permettent à ces familles d'avoir un complément de ressource, bien souvent essentiel à l'équilibre de leur budget.

a) Une gestion budgétaire quotidienne

Le niveau de vie des familles monoparentales est inférieur à celui des couples avec enfants (1240€ contre 1800€ par mois en moyenne) du fait qu'il n'y a pas un deuxième apporteur de ressource dans le ménage¹⁰.

En effet, la séparation engendre la perte d'un salaire qui est peu compensé par une pension alimentaire. Leurs revenus ont donc vu divisés par deux voir plus quand le parent isolé n'a pas d'emploi.

De plus, afin d'assurer le confort au sein de leur foyer, les familles monoparentales ont recours à des prêts bancaires afin de remplacer tout ce que l'ex-conjoint a gardé au moment de la séparation. Ces prêts fragilisent un peu plus leur situation financière mais il est important pour elles d'offrir un environnement propice à l'éducation de leur enfant.

Ce nouvel aménagement intérieur peut également être perçu comme une volonté de « tourner la page » en se créant un nouvel univers qui n'est pas source de souvenirs passés en commun avec l'ex-compagnon.

« J'ai un crédit voiture, un crédit Carrefour Pass pour meubles, des amis m'ont prêté de l'argent que je dois rembourser tous les mois. »

« Avant c'était belle vie et maintenant c'est moyen vie. »

Pourtant, suite à la séparation, certaines familles ont réussi à mieux équilibrer leur budget. En effet, même si leur ex-compagnon apportait un revenu supplémentaire, il pouvait s'avérer dépenser plus que de raison rendant la situation financière tendue. Les familles ont parfois reçu l'aide d'une personne extérieure afin d'équilibrer leur budget (conseillère banque de France ou assistante sociale) qui s'est révélée être un réel soutien dans leur situation.

« Depuis que je suis séparée, j'arrive à gérer mon budget. Avant, je devais tout compter. »

¹⁰ BODIER Marceline, BUISSON Guillemette, LAPINTE Aude, ROBERT-BODEE Isabelle, *Couples et familles entre permanence et ruptures*, Insee Références - Vue d'ensemble - Couples et familles, édition 2015, 17 pages.

« J'ai eu l'aide la CAF et d'une conseillère financière qui m'ont permis de retrouver des finances saines »

Le deuxième parent n'a pas une contribution systématique. Moins de la moitié des familles monoparentales touchent une pension. La pension alimentaire est versée lorsqu'il n'y a pas de garde alternée, quand le deuxième parent reconnaît l'enfant et que ses revenus lui permettent de verser une pension. Généralement, lorsqu'elle est versée, la pension est perçue comme ne suffisant pas à couvrir les frais.

« Il paye une pension, dérisoire mais une pension quand même. »

« Il donne 100€ par mois, c'est limite pour élever sa fille à sa place. »

La pension alimentaire

La pension médiane est de 150€ en 2009, mais pour une famille monoparentale sur deux, le montant de la pension est inférieur à 100€ pour les mères ayant la garde exclusive. Pour les pères qui ont la garde des enfants, la pension alimentaire est plus faible avec un montant de 100€. Les pensions sont une part non négligeable du budget des mères célibataires car elles représentent 18% de leurs revenus déclarés¹¹.

Le poste de dépense le plus important dans le budget des familles monoparentales est celui de la nourriture. Le loyer n'est pas la dépense la plus importante pour une majorité de familles, grâce aux aides au logement versées par la CAF permettant de réduire le coût du loyer.

« Le loyer sera le plus cher dans mon budget. Et non puisque je vais avoir les allocations logement. Ça sera les courses en fait notamment alimentaires et vêtements. »

b) Les prestations sociales qui permettent un certain équilibre budgétaire

Privées du salaire d'un conjoint et se retrouvant seules pour assurer l'éducation de leur(s) enfant(s), les familles monoparentales se tournent vers le système social français afin d'obtenir les ressources minimales pour continuer à assurer la charge de leurs enfants. Lorsque le parent isolé ne travaille pas, les allocations versées par la CAF représentent l'unique ressource financière. Sur Toulouse, 63 % des familles monoparentales avec un enfant de moins de 6 ans sont dépendantes¹² des aides de la CAF contre 17% des couples avec un enfant de moins de 6 ans.

¹¹ INSEE, *Les conditions de vie des enfants après le divorce*, INSEE Première n° 1536, Février 2015, 4 pages.

¹² CAF 31 – BCA2014. Allocataires dépendant : allocataire à bas revenus pour lesquels les prestations représentent 50% et plus des Ressources Brutes déclarées + prestations. Les compléments mode de garde sont exclus. La prime naissance/adoption est prise pour 1/9, l'ARS est pris pour 1/12.

« Je suis extrêmement reconnaissante au système solidaire français sans lequel je ne sais pas comment je ferai. Enfin si je le sais mais je ne pourrais plus m'occuper de mes enfants dans ce cas. »

Le montant moyen des aides

En moyenne dans notre panel, les familles touchent 340€ d'aides de la CAF en plus des aides au logement. Ce complément de revenu permet de diminuer l'impact financier de la séparation.

En 2014, les Caf ont versé 69 milliards d'euros de prestations ainsi, le montant mensuel moyen de droit aux prestations directes est de 458€¹³.

c) L'entraide sociale : source d'économie

Pour économiser chaque euro, les familles monoparentales ont recours à des "bons plans" comme les sites internet d'occasion ou d'échange entre particuliers pour divers objets du quotidien notamment des vêtements, des outils de bricolage ou de jardinage... Les familles peuvent également compter sur leurs amis, voisins et famille pour échanger des vêtements ou des services comme la garde des enfants par exemple. Les amis peuvent même parfois donner les vêtements de leurs enfants devenus trop petits.

« Avec le bon coin, maintenant, je trouve toujours pour les habiller. »

« J'ai beaucoup d'amis qui m'ont donné beaucoup de choses, que ça soit des jouets, des vêtements. Et au final j'ai eu très peu à acheter ce qui été bien dans ma situation. »

Les familles souhaitent être indépendantes financièrement. Cependant, les grands-parents peuvent être une aide ponctuelle et intervenir en cas de coups durs. Ils peuvent payer le loyer ou verser de l'argent régulièrement pour combler le manque de revenu du parent isolé.

« Je peux compter sur mes parents financièrement si j'ai un imprévu encore à mon âge. »

Dans les situations les plus tendues, des familles doivent demander une aide alimentaire afin de pouvoir nourrir ses enfants.

« J'ai fait un dossier auprès du secours populaire pour avoir à manger mais c'est le dernier mois et je ne sais pas comment faire après. »

¹³ REDURON Vincent, ROBERT Marie-José, SALESSES Chantal, VAN WASSENHOVE Thierry, « Prestations versées par les CAF : augmentation modérée du nombre de foyers allocataires en 2014 », CNAF – l'essentiel n°156, 2015, 4 pages.

Minimum social et bas revenus

Sur Toulouse, 38% des familles monoparentales bénéficient d'un minimum social contre 13% des couples avec enfants. Les monoparents avec un enfant de moins de 6 ans sont plus de moitié à bénéficier des minimas sociaux en 2014. De nombreuses familles monoparentales avec un enfant en bas âge ne travaillent pas et bénéficient donc des minima sociaux.

La part des familles monoparentales avec des bas revenus est plus importante que celle des couples sur Toulouse en 2014. Les monoparents avec des enfants de moins de 6 ans représentent la part la plus importante d'allocataires à avoir de faibles revenus¹⁴.

Et pour les autres ?

- **Familles monoparentales avec un enfant de plus de 6 ans** : la situation financière reste fragile car les enfants procurent d'autres dépenses pour leurs loisirs ou pour leurs études.
- **Couples** : La situation financière est plus stable car deux salaires sont disponibles mais ils reçoivent moins d'aides sociales et ne bénéficient pas des réductions pour l'école, la cantine etc...

¹⁴ CAF 31 – BCA2014

2. Les modes de garde, un problème prédominant chez les familles monoparentales

Comme ces familles doivent gérer seules le quotidien, il est important de savoir quels recours elles utilisent pour la garde de leur enfant et regarder si l'offre d'accueil est suffisante et adaptés sur la commune.

a) La rareté des places en crèches

L'un des principaux problèmes des familles monoparentales concerne la garde de leur enfant. En effet, puisqu'ils sont seuls au quotidien, les monoparents ne peuvent pas avoir recours à un autre adulte pour garder leurs enfants.

A Toulouse, obtenir une place en crèche est souvent compliqué pour les familles monoparentales. Lorsque le parent isolé n'a pas d'emploi, ces enfants ne sont pas prioritaires pour obtenir une place en crèche face à deux parents qui travaillent.

« Dans leur barème, je n'ai pas beaucoup de points vu que je ne travaille pas et j'ai donc du temps pour faire garder mon enfant. »

« Ici vu que je ne travaille pas, je ne suis pas prioritaire. »

Critères d'attribution

Les demandes de place en crèche sont examinées par la Commission d'admission unique qui se base sur un système de points qui n'est qu'indicatif et toutes les situations particulières sont prises en compte¹⁵.

Couple dont les deux membres travaillent	5 points
Couple dont un membre travaille	3 points
Couples dont les deux membres ne travaillent pas	1 point
Famille monoparentale qui travaille	5 points
Famille monoparentale qui ne travaille pas	2 points
Reprise d'activité (sur présentation de justificatifs)	2 points
Naissances multiples et fratries	1 point

¹⁵ Toulouse.fr, Commission d'admission unique, [consulté le 04/07/2016]

De plus, les familles ont l'impression que le temps d'attente pour obtenir une place en crèche à Toulouse est trop long.

« Moi ma place en crèche ça va faire 1 ans que je l'attends et je n'ai toujours rien. »

« J'ai fait une demande de place en crèche alors que j'étais toujours enceinte et on m'a dit d'attendre septembre. Et je n'ai toujours pas de réponses. »

Les solutions de garde sur Toulouse

Les solutions proposées en termes de garde d'enfants pour les familles monoparentales sont jugées insuffisantes par 66% des personnes qui élèvent seules leur enfant¹⁶. En 2011, 110 structures aux côtés des assistantes maternelles sur Toulouse, soit 4 400 places alors même que l'on dénombre environ 18 300 enfants de moins de trois ans sur la ville, soit 1 place pour 4 enfants¹⁷.

Comme les familles monoparentales qui ne travaillent pas n'ont pas de places en crèche, elles ne peuvent pas se dégager du temps pour leur recherche de travail. Leur enfant étant avec elles toute la journée, elles ne peuvent pas se concentrer pleinement et mettre toute leur énergie dans leurs recherches. L'accueil des enfants est souvent un obstacle à la recherche d'emploi pour les parents isolés les plus modestes¹⁸.

« Mes recherches de travail ne sont pas évidentes. Que quelqu'un essaie de faire des recherches avec un nourrisson de 5 mois. »

b) Un coût trop élevé empêchant l'accès à la garde

Le prix des modes de gardes est un frein pour les familles monoparentales. Lorsque les familles ont des besoins spécifiques en termes d'horaires, les prix des assistantes maternelles augmentent fortement et les familles monoparentales ne peuvent pas faire face seules à ces coûts.

¹⁶ Source : Fondation K d'Urgence, les difficultés des familles monoparentales, Sondage de l'Institut CSA, Avril 2011.

¹⁷ Source : POMIAN-BONNEMAISON Romain, "trouver une crèche : un vrai parcours du combattant", La Dépêche du Midi, 10/02/2011.

¹⁸ Source : ACS Marie, LHOMMEAU Bertrand, RAYNAUD Émilie, Les familles monoparentales depuis 1990 : Quel contexte familial ? Quelle activité professionnelle ? Dossiers solidarité et santé n°67, Juillet 2015, 36 pages.

Le coût des modes de garde

En 2013, faire garder son enfant de moins de 3 ans coûte 195 euros par mois en moyenne pour 139 heures par mois (soit environ 34h/semaine) par une assistante maternelles agréée et 153 euros par mois pour 125 heures par mois (31h/semaine) par un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE), après déduction des aides sociales et fiscales. Selon le mode de garde, le prix varie et passe de 1,2€ pour une heure dans une crèche à 1.4€ pour une garde chez une assistante maternelle. Les aides sociales et fiscales permettent de diminuer la facture de plus de la moitié¹⁹.

Participation financière mensuelle de la Caf selon le mode d'accueil pour un enfant accueilli (en euros)

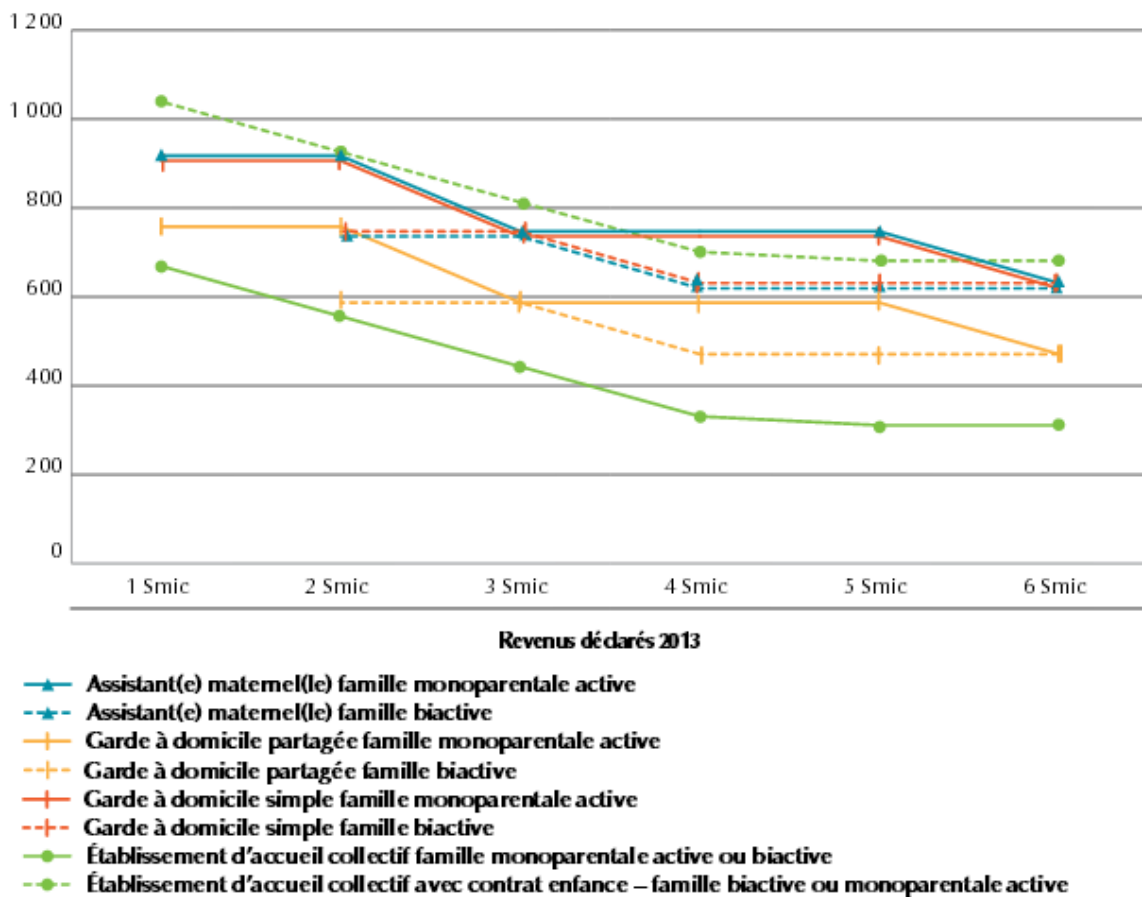


Figure 6 : Graphique présentant la participation financière de la CAF pour les modes de garde. Source : CNAF, l'accueil des jeunes enfants en 2014, données statistiques, Observatoire nationale de la petite enfance, rapport 2015, 80pages.

¹⁹ HOTTE Rozenn, MARTIN Henri, Mesurer le coût de l'enfant deux approches à partir des enquêtes Budget de famille

La recherche d'un emploi est conditionnée par la solution de mode de garde. Certaines familles démissionnent ou refusent un travail car elles n'ont pas les moyens d'assumer seule les coûts d'une assistante maternelle.

« La garde de ma fille a posé problème et j'ai refusé un travail. Je me suis tirée une balle dans le pied en refusant ce CDI. »

« J'ai pu travailler à la sécurité sociale mais je ne suis pas restée longtemps à cause des horaires. Le papa, il n'était pas arrangeant pour le petit, il ne voulait pas l'amener à l'école. »

Puisqu'elles ont déjà peu de temps et d'argent à octroyer à leurs propres loisirs, elles ne peuvent pas assumer le surcoût d'une assistante maternelle ponctuelle afin de leur permettre de sortir.

« Si je veux sortir, je demande à leur père de les garder car la nounou, c'est beaucoup trop cher. »

« Bien sûr que c'est financier car quand vous sortez, il faut payer la sortie, le parking qui va avec et la baby Sitter. Aujourd'hui, je n'ai pas ses moyens là. »

3. Le réseau social hiérarchisé qui permet de réduire le sentiment d'isolement très présent chez les familles monoparentales

Toutes les familles ne peuvent pas faire toutes faire appel à leur réseau social car elles ne peuvent pas toute le mobiliser. En effet, certaines familles viennent de s'installer sur la région et ont donc perdu leur réseau en déménageant, d'autres encore n'ont pas de réseau familial car leurs proches n'ont pas accepté leur situation de monoparentalité.

Cependant, lorsqu'elles peuvent faire appel à leur réseau social, celui-ci est hiérarchisé : les parents isolés ont tendance à monopoliser en premier leur réseau familial suivi de leur réseau amical et enfin, ils ont recours au voisinage seulement pour des dépannages du quotidien.

a) La source principale d'aide : le réseau familial

Les grands-parents, les oncles ou tantes peuvent s'investir dans l'éducation des enfants et soulager ainsi la charge de travail des parents célibataires. Les membres de la famille peuvent prendre le relais lorsque le parent isolé n'arrive plus à gérer la situation. Lorsque l'enfant vient de naître, les grands-parents se révèlent souvent comme une source de précieux conseils et guident le parent célibataire avec son nourrisson. Les grands parents peuvent remplacer le rôle du parent qui est totalement

absent. Souvent le grand père prend le rôle de figure masculine de référence. *S'il n'a qu'un parent, un autre adulte jouera le rôle de tiers séparateur entre le parent et l'enfant*²⁰.

« Il a un parrain et une marraine, ils savent gérer. »

« Ma mère est venue de Guyane les six premiers mois de ma fille, elle m'a montré les bons gestes, m'a fait prendre un bon rythme et du coup ça se passe très bien. »

« Avec mon père, ils s'adorent et ils sont très proches tous les deux. C'est bien pour lui d'avoir un repère masculin. »

Les familles monoparentales peuvent recevoir de l'aide pour la garde de leur enfant grâce à leur entourage familial. La famille peut garder les enfants une heure, une journée voire une semaine pour permettre au parent isolé de se dégager du temps pour lui. L'aide peut passer par une grand-mère qui garde son petit enfant tous les jours et remplace ainsi un mode de garde ou une tante qui organise une sortie pour occuper les enfants une heure ou bien encore des grands parents qui prennent leur petit enfant pour les vacances scolaires.

« Ma famille garde mon fils lorsque j'en en ai besoin, je peux donc avoir du temps pour moi. »

« Le lundi et vendredi soir c'est tatie, le samedi c'est mamie et le jeudi c'est parrain. Ma mère vient passer tous ses weekends chez moi pour s'occuper de son petit-fils. »

« Ma sœur prends mon fils pour aller à la piscine, ça me permet de faire les papiers ou les courses. »

« Cet été, mon fils part avec ma mère et ma sœur dans le jura et moi je les rejoins la semaine d'après. Je le laisse partir, j'ai totalement confiance et je suis sereine. »

La famille est aussi une ressource en cas de difficultés financières. La plupart des familles monoparentales souhaite s'en sortir financièrement et être totalement indépendante. Cependant, lors de coups durs, certaines familles n'ont pas d'autres choix que de faire appel à leur entourage familial.

Le réseau familial est également une source de réconfort et de soutien moral. Les familles monoparentales échangent avec les grands-parents sur la manière d'élever un enfant, quand elles en ont la possibilité. Ils peuvent les soutenir lors des moments difficiles. Les grands-parents peuvent accueillir les parents célibataires quelque temps afin de laisser le temps à ces familles de se reconstruire. *178 000 familles monoparentales résident avec d'autres personnes dont la plupart vivent avec leurs enfants chez leurs propres parents*²¹.

²⁰ DAHAN Joséphine, LAMY Anne, *un seul parent à la maison, Assumer au jour le jour*, ED. Albin Michel, Collection C'est la vie aussi, 5 janvier 2005, 136 pages.

²¹ CHARDON Olivier, DAGUET Fabienne, VIVAS Emilie, *Les familles monoparentales : des difficultés à travailler et se loger*, INSEE Première, Juin 2008, 4 pages.

« C'est ma mère qui a participé à mon accouchement et ça a créé un lien très spécial. »

b) Les amis, source de réconfort et d'amusement pour les parents isolés

Les amis peuvent également constituer un mode de garde mais ils servent essentiellement de distraction. Les familles monoparentales évitent le plus possible de faire appel à leurs amis pour garder leur enfant de peur de les déranger car ils ont également leurs propres problèmes à gérer. Les amis sont avant tout une source d'amusement et d'échappatoire. Ils organisent des sorties ensemble pour ne plus penser aux problèmes du quotidien et prendre un peu de temps pour soi.

« Ce n'est pas leur rôle, je préfère faire appel à ma famille vu que j'en ai pas mal »

« On va voir les amis (...), on organise des gouters ensemble, les enfants jouent et nous on parle entre mamans. »

Certaines familles monoparentales ont perdu des amis suite à leur séparation. Cela est dû à plusieurs raisons :

- L'éloignement géographique suite au déménagement,
- Les amis du couple ont fait un choix entre l'un des deux individus suite à la séparation,
- Les familles monoparentales deviennent des familles à problèmes,
- Les familles monoparentales n'ont plus le temps de s'occuper de leur vie sociale et se concentrent sur leurs enfants.

« Je pensais avoir des amis mais les problèmes sont arrivés et les amis sont partis. »

Cependant, les amis, qui restent, peuvent devenir une source d'entraide. Lorsque dans leur entourage, il y a aussi des familles (monoparentales ou pas), un réseau d'entraide se met en place (échange de vêtements, garde, conseils sur l'éducation...).

« J'échange des vêtements avec mes amies et on essaie de mettre en place un réseau de mamans pour que chacune notre tour on garde les enfants ou on les amène à l'école. »

Les enfants peuvent amener ces familles à faire des rencontres. Avec l'école et les activités des enfants, les parents sont amenés à faire de nouvelles rencontres. Lorsqu'elles croisent une autre famille monoparentale, elles ont tendance à créer des liens et par la suite à s'entraider.

« Des amis, j'en ai plein. Je les ai rencontrés car nos enfants étaient dans la même école. »

« Avec une maman, on s'est échangé les numéros pour pas qu'elle reste seule et isolée vu qu'elle vient d'arriver sur Toulouse. »

c) Des relations de voisinage cordiales mais pas amicales

Les relations de voisinages sont juste cordiales mais pas vraiment amicales. Il est important de garder une certaine distance pour ces familles et ne pas empiéter sur l'espace du voisin. Elles peuvent toutefois faire appel à eux pour du dépannage.

« On s'aime bien, on aime bien discuter quand on se croise mais ce n'est pas mon truc, les voisins c'est les voisins, j'essaie de ne pas cultiver une certaine familiarité pour pas que tous les matins quelqu'un vienne boire le café chez moi ou que moi j'aie boire le café chez eux »

« Si j'ai un problème, je peux compter sur eux. On se dépanne : ils me donnent des oignons et moi je leur donne du lait, ça marche comme ça. »

Et pour les autres ?

- **Familles monoparentales avec un enfant de plus de 6 ans** : Elles font moins appel à la famille car les enfants sont plus autonomes. De plus, les enfants ne veulent plus forcément passer du temps avec leur famille préférant consacrer leur temps libre à leurs amis et loisirs. L'isolement est toujours présent et accentué par les problèmes liés à l'adolescence, l'éventuelle remise en couple, le divorce, la garde partagée, la pension alimentaire etc...
- **Couples** : Ils ont un réseau social important mais ne font pas forcément appel à eux pour la garde de leurs enfants, ils préfèrent sortir seuls pendant que le deuxième parent garde l'enfant au lieu de faire appel à leur famille. L'isolement se manifeste par des moments de doutes mais ils peuvent en parler ensemble et se rassurer l'un l'autre.

4. Un sentiment de culpabilité omniprésent

La culpabilité est un sentiment présent chez toutes les familles monoparentales que le parent isolé soit responsable de la séparation ou non.

a) La culpabilité empêchant le « laisser aller »

La culpabilité de la séparation prive des familles monoparentales de vie sociale. Ces familles vont faire passer le bien être de leur enfant avant le leur pour combler l'absence du second parent. Le poids de la séparation repose sur leurs épaules que ce soit elles qui aient choisi de mettre un terme le couple conjugal ou non. *Les parents font souvent l'erreur de briser le couple parental en même temps que le couple conjugal*²².

Par conséquent, elles mettent tout en œuvre pour répondre aux besoins de leurs enfants. Ainsi, lorsque ces familles ont un peu d'argent ou de temps, elles le consacrent en priorité à leurs enfants.

« Je cède souvent car je veux faire plaisir à ma fille, elle n'a déjà pas de papa, il faut bien compenser. »

*Cependant, les tranches de liberté que s'accorde le parent vont nourrir et contribuent à alléger le quotidien avec les enfants*²³.

Les familles ne font pas de sorties culturelles ou sportives pour ne pas impacter le budget trop lourdement. Les revenus étant assez faibles pour les familles monoparentales, s'octroyer des loisirs l'impact directement et pénalise les enfants.

« Je n'ai aucun loisir car je n'ai pas le temps »

« Je n'ai pas de vie sociale, je n'ai pas l'argent pour sortir et payer une nounou »

Certaines familles monoparentales ressentent une certaine honte face à leur situation de monoparentalité car elle montre un échec : l'échec d'un couple. Pour elle, la société les stigmatise énormément et elles ressentent le poids de l'échec²⁴.

« J'ai honte d'avoir honte »

²² CHATELET Noëlle, HEFEZ Serge, KAUFMANN Jean-Claude, *Les nouveaux parents : Autorité, transmission, éducation : comment ils s'en sortent*, Ed. Bayard, Aout 2011, 127 pages.

²³ DAHAN Joséphine, LAMY Anne, *un seul parent à la maison, Assumer au jour le jour*, ED. Albin Michel, Collection C'est la vie aussi, 5 janvier 2005, 136 pages.

²⁴ LCI, ça nous concerne, « un seul parent, et alors ? », émission du 2 juin 2016

b) Le manque de confiance dans les Baby Sitter

Les familles monoparentales ont du mal à laisser leurs enfants sous la surveillance d'une Baby Sitter par manque de confiance. Les structures d'accueil ou les nourrices qu'elles emploient la journée ne rencontrent pas ce manque de confiance car les familles ont pu les choisir et leur faire passer un entretien. Pour les structures d'accueil, elles estiment que le personnel est qualifié et compétent.

« C'est un entretien d'embauche, si une personne est dans une structure c'est qu'elle est qualifiée et qu'elle a la formation pour ça. »

Avoir recours à une Baby Sitter non qualifiée juste pour une soirée est plus difficile à accepter pour ces familles. Elles ne veulent pas laisser leurs enfants sous la surveillance d'une inconnue.

« Il faut trouver le bonne afin de lui faire confiance mais c'est difficile de faire confiance à quelqu'un qu'on ne connaît pas »

Ne pas avoir recours à une assistante maternelle est également une question de culpabilité chez les parents. Les familles monoparentales ont très peu de temps et elles souhaitent le passer avec leurs enfants afin d'en profiter un maximum. Comme elles doivent gérer seules le quotidien et notamment les tâches ménagères, le temps consacré aux enfants est réduit par rapport à celui d'un couple.

Elever ces enfants seuls est le combat des familles monoparentales. Elles doivent se débrouiller sans l'aide de personne car leur enfant, elles l'ont voulu et elles doivent l'assumer.

« C'est mon combat à moi. »

« En fait, je culpabilise. Je me dis que cet enfant, je l'ai voulu donc je dois l'assumer alors c'est vrai que depuis 3 ans, je me suis complètement oubliée »

Et pour les autres ?

- **Familles monoparentales avec un enfant de plus de 6 ans** : elles ne connaissent plus de problème de garde car les enfants sont plus grands et ils sont indépendants, n'ayant pas besoin d'une assistante maternelle
- **Couples** : ils n'ont pas forcément recourt à un mode de garde car ils peuvent arranger leur emploi du temps afin d'un parent amène l'enfant à l'école le matin et que le deuxième le récupère le soir.

PARTIE III

Focus sur les questions d'habitats



Figure 7: source : <http://previews.123rf.com/>

1. Des logements adaptés à la vie de famille

Afin d'adapter l'offre sur le parc de logement toulousain, il est indispensable de prévoir les besoins et attentes des familles monoparentales.

a) La localisation déterminée par l'emploi et l'école

Le logement est choisi en fonction du lieu de travail mais aussi de l'emplacement de l'école une fois que les enfants sont scolarisés. Lorsque la famille monoparentale arrive sur Toulouse, c'est la proximité du travail qui est le premier critère pour la localisation du logement. Lorsque la séparation a lieu quand les enfants sont déjà scolarisés, la recherche d'un nouveau logement s'oriente à proximité de l'école. 16% des ménages mobiles du pôle urbain toulousain ont invoqué le rapprochement du lieu de travail et de l'école comme raison principale de leur dernier déménagement²⁵.

« Mon critère numéro un était mon travail mais le numéro deux était aussi l'école des enfants (...) La séparation a déjà été difficile pour les enfants, on ne voulait pas en plus leur enlever leurs copains et leur école. »

La rupture et un déménagement sont des changements importants dans la vie d'un enfant. C'est pourquoi, les familles souhaitent rester à proximité de l'école pour que les enfants gardent une certaine stabilité.

« Je trouvais que c'était un grand changement que leur père s'en aille donc je ne voulais pas leur rajouter un changement de lieux, de vie, d'école, de copains. Ça faisait trop donc on est resté là et on s'y plaît »

b) Un coût maîtrisé grâce aux prestations sociales

Même si le loyer est une partie importante du budget, il n'est pas la part la plus importante qui est occupée par l'alimentation. Les aides de la CAF permettent de réduire l'impact du logement sur le budget et de placer les besoins alimentaires en première position. Pour notre échantillon, les familles touchent 196€ en moyenne d'aide au logement pour un loyer moyen de 610€.

« Heureusement qu'il y a l'APL aussi sinon beaucoup de personnes seraient à la rue. »

Dès que les aides au logement ne sont pas perçues, le loyer occupe la première place dans le budget des familles. Pour notre échantillon, les familles payent en moyenne 607€ de loyer et perçoivent 179€ d'allocations pour le logement. *En 2012, les aides au logement ont permis à la moitié des six*

²⁵ RUHLMANN Odile, *Midi-Pyrénées et pôles urbains de Toulouse, Influence de la pauvreté et de la mobilité sur le choix du logement*, INSEE, Juillet 2009, 19 pages.

millions de ménages bénéficiaires (environ treize millions de personnes) de dépenser deux fois moins pour se loger²⁶.

Le prix médian des loyers

Le prix médian des loyers sur l'agglomération toulousaine est de 10.4€/m² en 2015. Pour la commune de Toulouse, on atteint un loyer médian de 10.9€/m² alors que celui de la périphérie toulousaine est de 9.5€/m². Cependant, pour l'hyper-centre toulousain le loyer médian est de 11.6€/m²²⁷. A Toulouse, les loyers sont comparables à ceux de Nantes et de Rennes avec réciproquement 10.1 : €/m² et 10,4€/m². Pour la capitale, les prix sont beaucoup plus élevés car le loyer médian est de 23€/m² pour Paris intra-muros et de 16.1€/m² pour l'agglomération parisienne sans Paris²⁸.

Prix médian par typologie de logement

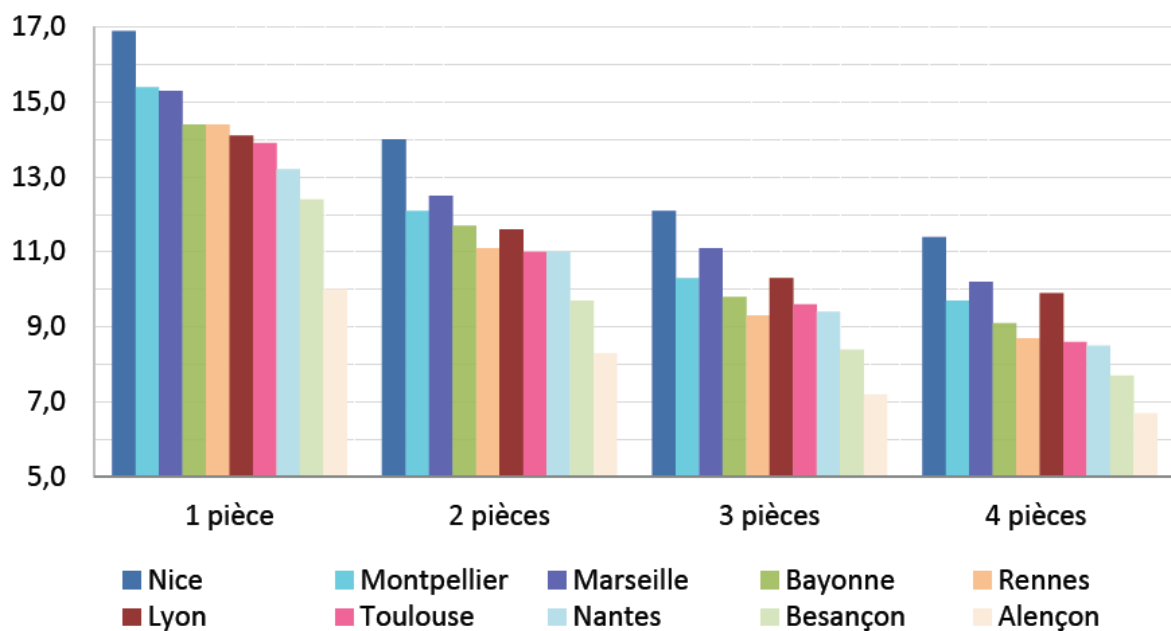


Figure 8: Prix médian en fonction du nombre de pièces dans différentes communes françaises. Source : AUA/T SOeS, RPLS au 01/01/2014.

²⁶ THIBAULT Florence, COLLINET Pierre, *Faire face aux dépenses de logement : impact des aides versées par les CAF*, Information sociales N°184, 2014, 9 pages

²⁷ AUA/T, *Observatoire local des loyers de l'agglomération toulousaine*, 2015, 6 pages.

²⁸ ANIL, Observatoire des loyer.org, Le réseau des observatoire locaux.

c) Les différents types d'occupation

Les familles monoparentales habitent principalement des appartements même si la maison apparaît comme un cadre de vie idéal pour élever des enfants. Dans notre échantillon, les propriétaires représentent une famille sur huit (12.5%). Les revenus de ces familles sont trop faibles pour contracter un prêt immobilier et l'assumer seul. Cependant, beaucoup de familles monoparentales aspirent à acheter un bien pour se créer un patrimoine et assurer l'avenir de leurs enfants.

« La maison reste idéale (...), on ne peut pas s'épanouir en appartement »

« Je n'ai pas les moyens de devenir propriétaire maintenant mais devenir propriétaire fait partie d'un idéal. Tout le monde rêve de la maison avec jardin, alors pourquoi pas un jour. »

La moitié des personnes interrogées habitent dans un HLM et une partie perçoit cet habitat de manière négative car y résider ne permet pas de montrer sa réussite sociale. Le logement HLM est vécu comme une étape transitoire. *En 2009, près d'un logement social sur quatre est occupé par une famille monoparentale*²⁹. En 1997, la part de familles monoparentales dans les logements sociaux est de 15.3%. En l'espace de 12 ans, elle atteint les 19.2% (2009)³⁰.

*On observe, au moment de la séparation, un retour vers le secteur locatif, notamment vers le locatif social, après, bien souvent, la vente du logement acheté à crédit*³¹.

« Je pense être encore dans une phase de reconstruction. Je n'ai pas choisi mon logement et trouver une maison en location pourrait m'aider. »

Pour faire une demande de logement locatif, il suffit de créer un dossier unique sur internet sur le site du ministère du logement et de l'habitat durable. Cependant, certains départements ont fait le choix d'une gestion locale de leur fichier comme c'est le cas pour Toulouse où il faut créer un dossier unique pour tous les organismes sociaux sur le site www.demandelogement31.fr.

²⁹ EFIGIP, *les familles monoparentales : une population plus exposée à la pauvreté et à la précarité*, décembre 2011, 7 pages.

³⁰ LOONES Anne, *Le parc social, refuge des familles monoparentales, Consommation et Modes de vie*, n°233, Credoc, Octobre 2010, 4 pages.

³¹ BONVALET Catherine, *Logement et vie familiale. Un parcours résidentiel en mutations*, Informations sociales N° 123, Mai 2005, 11 pages.

Le logement social

A Toulouse, il existe 24 organismes sociaux. Le plus important est l'O.P.H Habitat Toulouse. Au 1 janvier 2015, le parc social de la commune comportait 41 800 logements. En 2015, il y a eu plus de 6 000 attributions de logements mais il reste encore plu de 18 000 demandes de logements en attente³².

A titre de comparaison, à Rennes, le parc social se partage entre 14 organismes sociaux, est composé de 27 000 logements. En 2015, il y a eu 3 000 attributions de logements avec 9 300 demandes en attentes³³.

Dans notre échantillon, peu de propriétaires ont été interrogée (12.5% des familles monoparentales avec un enfant de moins de 6 ans). Pour les couples, ils sont plus des deux-tiers à être propriétaires contre 40% des familles monoparentales et des personnes seules. *Être propriétaire va de pair avec une certaine stabilité familiale*³⁴.

En 2013, sur la commune de Toulouse, les biens occupés par les propriétaires représentent 33.5% du parc toulousain. Les logements en location privé sont les plus représentés sur la commune avec 50.7%. Enfin, les logements sociaux ont une part de 13.2%. En comparaison, à Rennes, ils représentent 21% du parc.

d) Des conditions de logements favorables

En général, les logements sont bien adaptés à la taille de la famille. Les familles monoparentales ont moins d'enfants vivant au domicile que les couples avec enfants. Les familles monoparentales ont en moyenne 1.6 enfant contre 1.9 enfant pour les couples puisque la séparation écourte le temps où les couples auraient pu faire des enfants³⁵.

« C'est un logement qui convient en termes de nombre de personnes car nous sommes trois et il y a trois chambres. »

« C'est très bien pour deux, il me convient parfaitement. »

³² Ministère du logement et de l'habitat durable, Données issues du répertoire du parc locatif social (article L411-10 du code de la construction et de l'habitation) et du système national d'enregistrement de la demande locative sociale (article L441-2-1 du même code).

³³ Ministère du logement et de l'habitat durable, Données issues du répertoire du parc locatif social (article L411-10 du code de la construction et de l'habitation) et du système national d'enregistrement de la demande locative sociale (article L441-2-1 du même code).

³⁴ BOUESSE Françoise, PERTILE Isabelle, *En Midi-Pyrénées comme ailleurs, la taille des ménages continue à diminuer*, INSEE Première, le « 6 pages », n°106, Janvier 2008, 6 pages.

³⁵ Source : CHARDON Olivier, DAGUET Fabienne, VIVAS Emilie, *Les familles monoparentales : des difficultés à travailler et se loger*, INSEE Première, Juin 2008, 4 pages.

Cependant, les familles nombreuses de notre échantillon font exception puisqu'elles trouvent la taille de leur logement non adaptée à leur famille. Les enfants sont obligés de se partager une chambre lorsque la fratrie est importante.

Le parc toulousain

Il n'est pas compliqué de trouver un appartement T3 ou T4 sur Toulouse puisqu'en 2012, les logements avec trois pièces et plus représentent 61,1% du parc toulousain (3 pièces : 26.3%, 4 pièces : 19.3% et 5 pièces et plus : 15.5%)³⁶. Pour notre échantillon, les familles se répartissent de façon quasi équitable entre les appartements en T3 et T4 (7 appartements T4 et 6 en T3) avec une surface moyenne de 67m² pour 2,75 personnes par ménage.

Majoritairement, les appartements occupés par les familles monoparentales de notre échantillon ne sont pas dégradés ni trop anciens. En effet, même si la façade de l'immeuble peut paraître vétuste et abîmée, les appartements sont bien entretenus. Les logements les plus anciens et donc les plus dégradés ne se retrouvent pas forcément dans le parc social. Seuls 19% des appartements sont plutôt anciens et donc énergivores (3 appartements sur les 16 de l'échantillon) mais on les retrouve aussi bien dans le parc privé que social.

« C'est un appartement neuf, je suis la première locataire (...), il est bien, grand lumineux, aux normes handicapées et je n'ai même pas besoin de chauffer. »

Plus de la moitié des familles habitent dans un logement social. L'accès leur est facilité par leur emploi avec le 1% logement ou grâce à l'aide d'une assistante sociale CAF qui les a aidés dans le montage du dossier. Pour les familles habitant dans le parc privé, elles n'ont pas fait de demandes car elles pensaient ne pas y avoir droit.

63% des familles de notre échantillon ont déménagé suite à leur entrée dans la monoparentalité mais les raisons peuvent être multiples. Les facteurs de déménagement sont les suivants : le loyer précédent trop lourd à assumer seule, l'ancien compagnon garde le logement, elles déménagent sur la région toulousaine pour le travail, elles souhaitent acheter, elles retournent chez leurs parents ou changent de logement pour en trouver un plus grand pour accueillir l'enfant dans les meilleures conditions.

« Nous étions en location mais c'était plus de 1300€ de location. En fait, il est parti du jour au lendemain. Et puis voilà donc du coup, je me suis retrouvé un peu démunie de tout avec un seul salaire qui ne pouvait pas couvrir toutes les charges »

« Il me fallait absolument un T3 pour accueillir mon enfant dans les meilleures conditions possibles et ne pas dormir avec lui pendant 3 ans. »

³⁶ Source : INSEE, RP 2012 exploitations principales

A conserver

- La réduction du coût du logement aux allocations logement versées par la CAF.
- Un prix médian des loyers abordables et équivalent à ceux des autres grandes villes françaises.
- La facilité des conditions d'accès aux HLM.

A améliorer

- Favoriser l'accession à la propriété des familles monoparentales (renforcement du prêt social location-accession (PSLA).
- L'état extérieur et intérieur des logements les plus dégradés du parc.

A créer

- Revalorisation de l'image des HLM.
- Permettre aux familles nombreuses d'avoir des logements plus grands pour éviter aux enfants de partager leur chambre.



Figure 9: Illustration des différentes formes d'habitat. Source : Google Street (N°1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9 et 10), photographie RENARD Lucie (7)

2. Une mobilité accrue

Dans une société en pleine mutations, il est important de comprendre les logiques de trajectoires résidentielles afin d'adapter et d'anticiper les besoins et attentes de la population en termes de logements et de services.

a) Des trajectoires résidentielles complexes

Les trajectoires résidentielles des familles monoparentales sont toutes très différentes et personnelles. On peut toutefois distinguer trois catégories de trajectoires :

- Les personnes originaires de Toulouse
- Les personnes arrivant sur Toulouse avant leur situation de monoparentalité
- Les personnes arrivant suite à une séparation

Pour les personnes originaires de Toulouse, le début de la monoparentalité entraîne souvent un déménagement (8 cas sur dix). Un déménagement est un grand changement dans une vie car il faut prendre de nouveaux repères dans un logement et un quartier qui n'est pas familier ce qui peut complexifier la situation surtout pour les enfants.

Le changement de domicile peut être source d'angoisse et représenter tout ce que l'on a perdu de sa vie d'avant. Ou au contraire, un déménagement peut être perçu comme un nouveau départ, un endroit où l'on peut se détacher du passé pour construire son avenir.

Pour les personnes arrivant sur Toulouse avant leur situation de monoparentalité, leurs arrivées ont plusieurs origines :

- Les personnes peuvent arriver seules sur Toulouse, se mettre en couple, avoir un enfant et se séparer.
- Elles arrivent en couple sur Toulouse puis se séparent de leur conjoint(e),

Pour ces familles, leur arrivée sur la métropole a diverses raisons : avoir un meilleur cadre de vie, rapprochement conjugal, étude, travail...

« Surtout pas Paris avec des enfants ! »

« J'ai suivi mon ex-mari qui lui est toulousain. »

« J'ai fait d'abord fait mes études sur XXX puis je suis arrivée à Toulouse. »

Pour les personnes arrivant sur Toulouse suite à une séparation, Elles déménagent sur le territoire de la Métropole toulousaine car elles ont trouvé un travail. Toulouse est donc attractive pour les actifs grâce à son vaste bassin d'emploi.

« J'ai eu une mutation professionnelle et je suis arrivée ici et je m'y plais. »

« Je ne trouvais pas de travail dans ma ville donc je suis venue sur Toulouse pour avoir plus d'offres. »

b) Des transports en commun délaissés car non adaptés aux enfants en bas âge

L'offre de transport

Le réseau de transport de la commune de Toulouse est composé de 117 lignes de bus, de deux lignes de métros et de deux lignes de tram. En 2011, le réseau de transport toulousain a permis 102 millions de déplacements³⁷, celui de Rennes 75 millions en 2013³⁸ et celui de Marseille 166 millions en 2014³⁹.

La grande majorité des familles utilisent leur voiture pour effectuer tous leurs déplacements. Les transports en communs sont difficiles d'accès pour un parent avec des enfants en bas âge. Ces familles expliquent que la vie de famille monoparentale est déjà suffisamment compliquée et qu'il n'est pas nécessaire de se rajouter des contraintes supplémentaires.

« Je me déplace en voiture car avec deux enfants c'est plus simple (...) la voiture c'est plus sympa, on se pose et on peut aller où on veut. »

Utiliser sa voiture permet aux familles de gagner du temps en se rendant dans un centre commercial où elles peuvent trouver tout ce dont elles ont besoin au même endroit.

Prendre les transports en commun oblige une nouvelle organisation et rend plus difficile la vie quotidienne. Les familles monoparentales ont peu de temps et doivent avoir une organisation quasiment militaire pour gérer le quotidien. Dans ces conditions, utiliser les transports en communs représenterait une perte de temps et d'énergie.

« Si je dois aller en ville, j'utilise le métro mais depuis que j'ai mon fils, je ne suis pas allée en centre-ville car avec un enfant en bas âge c'est tout de suite plus compliqué notamment avec la poussette. »

Elles utilisent seulement les transports en commun lorsqu'elles doivent se rendre en centre-ville car le stationnement n'est pas évident. Le centre-ville offre des services de qualité et spécifiques qu'elles ne trouvent nulle part ailleurs. Elles s'y rendent pour avoir des services spécialisés (comme des commerces de produits bio) ou pour les loisirs (cinéma, restaurants, boutiques).

« On va en centre-ville pour les magasins bio car on ne trouve pas mes produits ailleurs. »

³⁷ Dossier de presse, conférence de presse, TISSEO, 24 février 2011, 22 pages

³⁸ La métropole en chiffre, www.métropole.rennes.fr, 2016

³⁹ RTM, fiche d'identité de l'entreprise, www.rtm.fr

Et pour les autres ?

- **Familles monoparentales avec un enfant de plus de 6 ans** : Les enfants utilisent les transports en commun afin de se rendre à l'école ou pour leurs loisirs. Ne devant pas gérer des enfants en bas âge, le parent a également plus tendance à utiliser les transports en commun.
- **Couples** : afin que les deux parents puissent se rendre sur leurs lieux de travail, ils procèdent deux voitures.

A conserver

- L'offre de transport comparable au autres villes françaises.

A améliorer

- Faciliter l'utilisation des transports en communs avec les enfants en bas âge.
- Améliorer la circulation aux heures de pointes.

A créer

- Mettre en place un réseau de covoiturage pour les enfants se rendant dans la même école.
- des solutions de stationnement pour le centre-ville plus économique que les parking privés.

Les trajectoires résidentielles des familles monoparentales interrogées à Toulouse en 2016

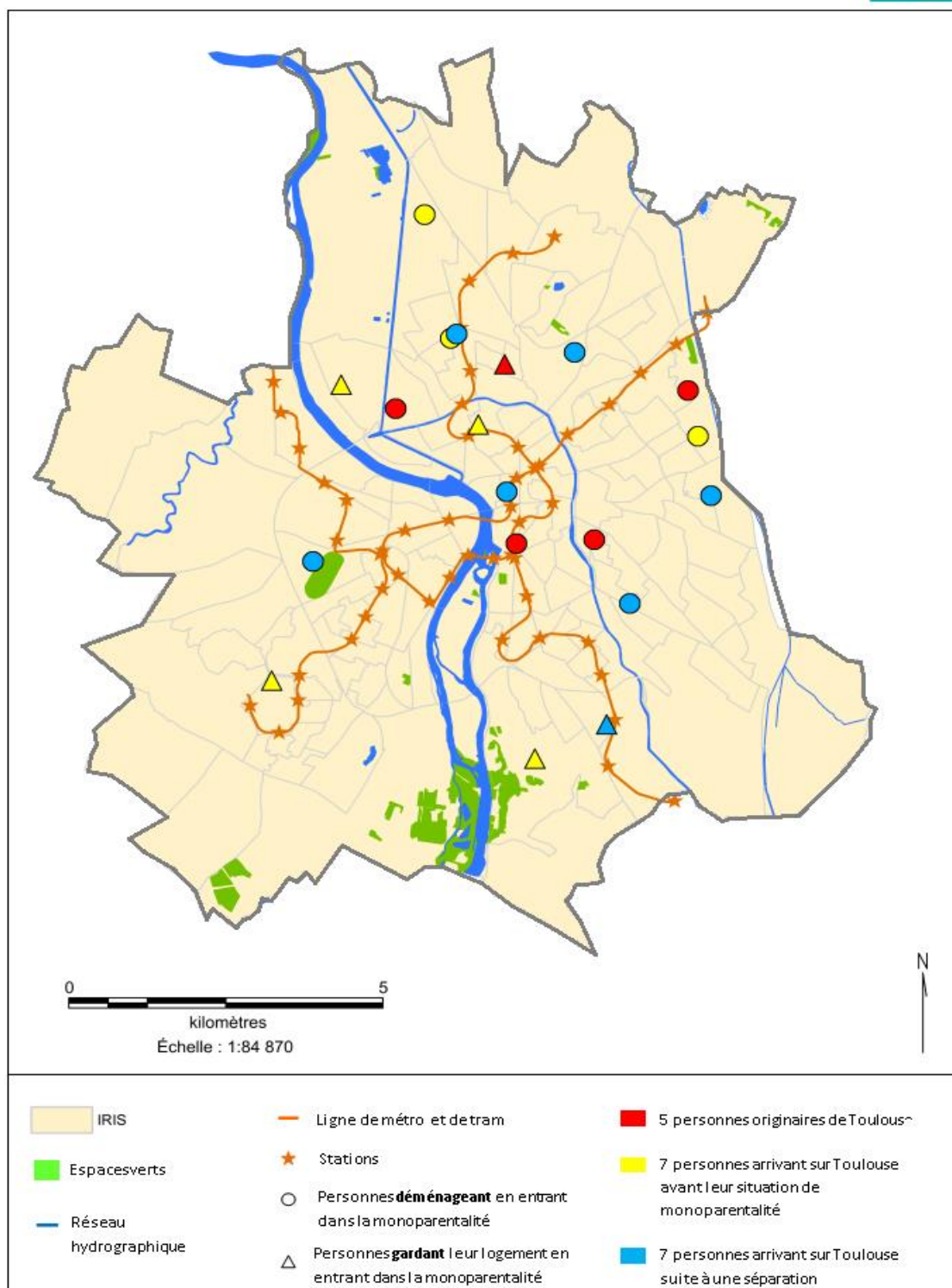


Figure 10: carte de localisation des logements des 19 familles monoparentales ayant participé à l'étude en fonction de leurs trajectoires résidentielles.

3. L'accès à l'emploi

Plusieurs études prouvent que les familles monoparentales sont plus précaires sur le marché de l'emploi comparé à un couple. L'objectif est de vérifier cette hypothèse sur le territoire communal et de quantifier ce niveau de précarité.

a) Les familles monoparentales plus précaires sur le marché de l'emploi

Les employeurs ont peur et sont réticents face aux problèmes qu'un parent peut rencontrer en élevant seul ses enfants. Les parents isolés peuvent privilégier leur vie familiale à leur vie professionnelle. Comme ils doivent gérer le quotidien seul, le moindre imprévu peut impacter leur journée de travail comme un enfant qui tombe malade.

« Les employeurs le voient bien que j'ai une fille dans mon CV et je ne m'en cache pas car je n'ai pas honte mais je sais que ça m'empêche d'avoir des entretiens même si les recruteurs ne le diront jamais. »

Si la conciliation vie familiale vie professionnelle est a priori plus difficile pour les mères de famille monoparentale, elle l'est d'autant plus quand elles ont des enfants d'âge préscolaire, en raison du coût de la garde, et de leur plus faible niveau de qualification qui les défavorise sur le marché du travail.⁴⁰

Les horaires de travail peuvent constituer un problème sans une solution de garde. En effet, si les familles monoparentales trouvent un emploi, il est compliqué pour elles de mettre en place un mode de garde rapidement. Elles ont besoin de temps pour s'organiser mais lorsque la situation devient trop compliquée, elles choisissent de démissionner pour ne pas laisser leur enfant seul. *Les mères isolées, parce qu'elles sont seules, mais aussi parce qu'elles sont femmes et mères, sont confrontées à des discriminations et contraintes qui les handicapent face au marché du travail⁴¹.*

« Je ne suis pas restée longtemps à cause des horaires, je n'avais personne pour me garder mon fils le matin. »

« L'employeur sait que j'ai un enfant et qu'en conséquent, je ne peux pas faire des heures supplémentaires jusqu'à 20h par exemple ». Elle n'a pas d'emploi et veut trouver un travail qui lui permette d'allier sa vie de maman et de salarié. »

Lorsque les familles monoparentales n'ont pas de revenus, elles sont complètement dépendantes des aides de l'état pour subvenir aux besoins de leurs enfants. Les aides leur permettent d'élever leurs enfants convenablement sans toutefois laisser la place à du superflus.

Leur dépendance aux aides peut avoir deux aspects :

⁴⁰ ELBAUM Mireille, EVANS Anne, ROTBART Gilbert, *Les familles monoparentales et leurs conditions de vie*, DREES : Etudes et résultats n°389, Avril 2005, 12 pages.

⁴¹ DAVID Olivier, SECHET Raymonde, *Les familles monoparentales : des familles comme les autres mais des parents vulnérables*, Femmes et insertion professionnelle, May 2004, 18 pages

- Soit c'est contraint et les familles ne peuvent pas assumer le côté financier sans les aides de la CAF.
- Soit c'est un choix : leur niveau de revenus leur convient car les aides leur permettent d'élever leur enfant et d'avoir du temps à leur consacrer.

« Heureusement qu'il y a la CAF. »

« Je ne sais pas si je suis capable de travailler cinq jours par semaines tout en leur assurant pour leurs devoirs et ne pas rater quelque chose de notre vie familiale »

Certaines familles font le choix de ne pas travailler car elles veulent être présentes pour leur enfant et culpabilisent de les laisser toute la journée chez l'assistante maternelle ou à l'école.

Le taux d'inactivité

Sur Toulouse, plus de la moitié des familles monoparentales a un emploi. A contrario pour les familles monoparentales qui ont un enfant de moins de 3 ans près de la moitié est inactif du fait des modes de garde non accessibles à toutes les familles⁴². Pour notre échantillon, on obtient un taux de chômage de 44%.

b) La plus faible distance Domicile / Travail recherchée

L'un des principaux critères de choix du logement est la proximité avec le lieu de travail. Cette proximité avec leur lieu de travail leur permet de gagner du temps sur leurs trajets quotidiens domicile/travail.

Lorsque le domicile est éloigné du lieu de travail, le temps passé pour se rendre au travail apparait comme une perte de temps. L'organisation des journées en est complexifiée et la journée doit être planifiée à la moindre minute. Généralement, le logement est éloigné du lieu de travail quand les familles ont trouvé leur emploi après s'être installées sur la commune. Et lorsque les familles sont à la recherche d'un emploi, elles souhaitent le trouver à proximité de leur logement.

« Vu le temps que je perds sur la route, je n'ai pas vraiment le temps de faire autant de choses que je souhaiterais avec mon fils. »

⁴² CAF 31 – BCA2014

La distance domicile travail

La distance domicile travail moyenne est de 25.9 km en 2004 en incluant les personnes qui travaillent dans leur commune de résidence et qui ont une distance domicile/travail nulle. On note toutefois que la moitié des salariés ont une distance inférieure à 8 kilomètres. Pour le temps de trajet, la moyenne se trouve à 26 minutes en heure creuse et 32 minutes en heure pleine⁴³.

	Distance routière (kilomètres)		Temps heure creuse (minutes)		Temps heure pleine (minutes)	
	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane
Navettes intracommunales incluses						
Pôles urbains	23,6	5,8	25	12	32	17
Communes périurbaines	30,5	13,6	31	18	35	21
Espace à dominante rurale	28,4	10,2	26	11	28	11
Ensemble	25,9	7,9	26	13	32	18
Navettes intracommunales exclues						
Pôles urbains	34,3	9,7	36	18	46	27
Communes périurbaines	35,1	15,6	35	21	40	20
Espace à dominante rurale	40,2	17,4	37	19	39	20
Ensemble	35,4	12,2	36	19	43	25

Lecture : les salariés qui résident dans un pôle urbain travaillent en moyenne à 23,6 km par la route de leur commune de résidence ; pour la moitié d'entre eux, cette distance est inférieure à 5,8 km.

Parmi les salariés qui résident dans un pôle urbain et qui travaillent dans une commune différente de leur commune de résidence, ces distances moyenne et médiane sont respectivement de 34,3 km et 9,7 km.

Figure 11 : Ampleur des navettes selon l'espace de résidence. Source : DADS 2004, INSEE

c) Le travail, source d'épanouissement personnel et de réussite sociale

L'emploi devient un critère de réussite personnelle. Il permet de montrer que ces familles ont réussi à surmonter la rupture familiale et arrivent à assumer les besoins de leurs enfants. Même si elles connaissent des difficultés financières, elles ont un salaire qui leur permet d'élever leurs enfants.

« Quand on est séparé, on est au bout du rouleau, on ne sait pas par où commencer et si on va y arriver et se dire qu'on a réussi à subvenir aux besoins de ses enfants c'est formidable »

En plus d'être une ressource financière, le travail permet de créer du lien social et de parler avec d'autres adultes. Il permet d'oublier la complexité de sa situation et de se concentrer sur autre chose que les enfants.

⁴³ BACCAINI Brigitte, SEMECURBE François, THOMAS Gwenaëlle, Les déplacements domicile-travail amplifiés par la périurbanisation, INSEE Première, Mars 2007, 4 pages.

Le travail peut être source d'épanouissement personnel lorsqu'il représente un moyen de développement personnel : ne pas vivre uniquement pour être un « bon parent ». Le travail apporte de nouveaux objectifs, de nouveaux buts et permet de penser à autre chose qu'à sa vie de parent isolé.

« J'ai toujours été carriériste et j'ai fait des choix de vie me permettant de gagner bien ma vie »

d) Des relations avec les supérieurs et collègues différentes selon les familles

Avoir des supérieurs qui comprennent la complexité d'être une famille monoparentale aide à mieux concilier vie privée et vie professionnelle. Les familles monoparentales peuvent être disponibles pour leur enfant sans que cela impacte leur travail : si un enfant est malade, le parent isolé peut s'en occuper et rattrapé ses heures de retard une autre fois.

« J'arrive tous les jours en retard au travail car je dois amener ma fille à l'école mais mes supérieurs sont compréhensifs et ne me disent rien »

« J'ai un patron super sympa qui est très famille. »

Pour ce qui est des relations avec les collègues, deux cas de figures se dégagent :

- Les relations avec les collègues peuvent être très bonnes. Les collègues sont même des amis avec qui elles peuvent sortir, aller boire un verre ou aller au restaurant, constituant ainsi des moments de détente.

« Nos relations sont parfaites, on s'entend trop bien, nous sommes trois copines. »

- Les relations sont cordiales mais pas amicales pour ne pas parler de sa situation de monoparentalité et ne pas mélanger vie professionnelle et vie privée. La monoparentalité est alors perçue comme une honte.

« Je ne veux pas que mes collègues soient au courant de mes problèmes pour ne pas qu'ils me plaignent ou jugent, Il ne faut pas mélanger travail et vie privée. »

A conserver

- L'épanouissement personnel que procure le travail.
- La compréhension et la tolérance des supérieurs permettant aux familles monoparentales d'être épanouies dans leurs vies professionnelles et familiales car elles arrivent à mieux gérer le quotidien sans se rajouter de pression inutile.

A améliorer

- L'accès à l'emploi peut être plus compliqué pour les familles monoparentales que pour les couples. Les employeurs ont une certaine réticence à employer des parents isolés

A créer

- Des modes de garde abordables s'adaptant aux horaires décalés des familles.

4. Les offres de la ville

Les familles monoparentales pouvant avoir des besoins spécifiques, nous avons souhaité les mettre en évidence afin d'y répondre. Cette partie permet également de mettre en évidence les services déjà proposés sur la commune.

a) L'offre de services et commerces variée mais inutilisée

Habiter à Toulouse permet aux familles d'être à proximité de services et de commerces facilitant la vie de famille. En effet, toutes les familles ont à proximité de chez elles des transports en communs ainsi que des commerces, des équipements sportifs ou culturels relativement accessibles. Comme elles habitent toutes dans la commune de Toulouse, elles bénéficient de la proximité avec le centre-ville et des services et commerces de leur quartier.

Le taux d'équipements

Au 1er janvier 2013, la commune de Toulouse a un taux d'établissements actif dans le secteur des commerces, transports et services divers de 70,3%. Le taux national est de 64,5% mais les villes de Rennes et Lyon ont un taux supérieur à celui de Toulouse avec respectivement 75,2% et 77,1%. On peut toutefois noter que la commune de Marseille se trouve avec un taux inférieur qui est de 68,9%⁴⁴.

La commune de Toulouse compte 19 bibliothèques de quartiers⁴⁵.

Cependant, les familles monoparentales n'utilisent pas les petits commerces de proximité de leur quartier mais préfèrent avoir recours aux services de livraisons à domicile ou au Drive proposé par les plus grandes enseignes.

En effet, ces services permettent de faciliter le quotidien grâce à un gain de temps. Les familles n'ont plus à se rendre dans les magasins ce qui n'est pas toujours évident quand elles doivent gérer leurs enfants. Ainsi, en faisant leurs courses par internet, elles peuvent garder les enfants à la maison tout en s'acquittant des tâches ménagères. L'autre avantage des courses par internet est celui de mieux équilibrer son budget : les familles n'achètent que ce dont elles ont besoin et savent toujours où elles en sont au niveau de leur budget.

« On utilise la livraison 2 à 3 fois par mois. C'est super pratique. »

A Toulouse, plusieurs enseignes proposent le service de Drive comme Chonodrive, Casino, Auchan, E. Leclerc, Intermarché et Leader Price. Certains petits commerces s'équipent également de ce service comme les boulangeries ainsi que les fermes de la région qui proposent des points de retrait des

⁴⁴ INSEE, CLAP (Connaissance Locale de l'Appareil Productif)

⁴⁵ Bibliothèque de Toulouse

marchandises au sein même de la ville rose. La livraison à domicile est proposée par l'enseigne Casino qui propose ce service gratuitement à partir de 180€ d'achat.

Les familles souhaitent qu'un système d'aides surtout ménagère soit mis en place afin d'alléger leur quotidien. Avoir quelqu'un qui les aide pour les tâches ménagères leur permettrait de consacrer plus de temps aux enfants.

« Il faudrait un petit coup de pouce aux mamans et papas qui sont seuls. Surtout pour le ménage. »

D'autres familles font part de leur volonté de se dégager plus de temps en ayant la possibilité de faire garder son enfant juste quelques heures. Avoir un peu de temps permettrait aussi bien de faciliter les tâches ménagères que de perdre soin de soi.

« Les seuls moments où je pourrais un petit peu souffler c'est le weekend, juste faire du sport. C'est vrai que j'aurais juste besoin d'une heure sans lui, même pour gérer les choses du quotidien plus facilement comme faire les courses. »

Les haltes garderies de Toulouse proposent un accueil occasionnel des enfants pour un maximum de 16 heures par semaines afin de couvrir des besoins spécifiques et ponctuels. Quinze établissements proposent ce service⁴⁶.

Le centre aéré ou le CLAE sont systématiquement utilisés par les familles monoparentales qui ont un emploi. Ces modes de garde permettent de compenser l'absence de l'autre parent et de garder l'enfant le temps que le parent isolé gère sa vie professionnelle.

Les temps d'accueil du CLAE

Trois temps d'accueil sont proposés aux parents :

- Le matin à partir de 7h30
- Le midi avec le service restauration
- Le soir jusqu'à 18h30

L'inscription des enfants à ces services s'effectue au minimum sept jours avant.

b) Un cadre de vie idéal recherché

Pour ces familles, il est important d'offrir un cadre de vie agréable pour leurs enfants. Les familles monoparentales ne se laissent pas le droit à l'erreur et veulent offrir le meilleur à leur enfant afin de

⁴⁶ Accueil collectif, Toulouse.fr

prouver qu'elles savent tout gérer seule. C'est pourquoi, il est important pour elle d'avoir des espaces verts, un environnement calme ou encore une offre médicale à proximité

« C'est tout vert à côté et il y a le parc c'est super pour le petit. »

Le 3 décembre 2015, la commune de Toulouse a reçu le label « villes et villages fleuris – 3 Fleurs » qui témoigne de l'environnement favorable de la commune. La commune accueille plus de 760 hectares d'espaces verts, 160 parcs et 153 000 arbres⁴⁷.

Cependant, les parcs sont perçus de mauvaises qualités dès qu'ils ne sont pas de taille importante. Les zones de jeu ont une mauvaise image car elles ne sont pas toujours adaptées à tous les âges, les jeux sont trop peu nombreux ou dégradés. Les zones de jeux à proximité des domiciles ne semblent pas correspondre aux besoins et attentes des familles (sécurité, jeux, espace...). Elles font donc le choix de s'éloigner de leur domicile pour trouver une offre plus adaptée à leurs besoins.

« Il n'y a rien à part une étendue d'herbe. »

Les parcs à l'extérieur de Toulouse sont appréciés comme celui de Sesquière ou de l'Union. Les parcs les plus connus de Toulouse comme le jardin des plantes, le jardin japonais ou la base des Argoulets sont également très appréciés par les familles. Ils sont entretenus et offrent des services de qualité.

« La base verte des Argoulets est géniale, il y a des zones de jeux réservés à chaque âge et quand il va grandir, il pourra choisir le sport qu'il veut car il n'y a que l'embaras du choix. »

c) Des loisirs pratiqués à l'extérieur de la ville

Les loisirs des enfants se font à l'extérieur de Toulouse. En effet, les activités et loisirs à l'intérieur de Toulouse sont trop chers. Les villes limitrophes font concurrence à la métropole car les activités sont plus abordables pour le budget serré des familles monoparentales et tout autant accessibles.

« Je serais prête à faire plus de kilomètres si c'est moins cher. »

Pourtant les bibliothèques de Toulouse sont celles dont l'abonnement est le moins cher avec 8€ par an si l'on s'inscrit à sa bibliothèque de quartier. Or si l'on veut profiter de toutes les bibliothèques de Toulouse, l'abonnement revient à 17€ par an. Ainsi, les bibliothèques de Saint-Orens, Ramonville et Colomiers sont moins chères (7€, 13€ et 15€ par an.)

Les activités sportives sont limitées à cause de l'âge des enfants car peu de structures accueillent les enfants en dessous de 6 ans. Les familles sont donc prêtes à faire plus de kilomètres pour inscrire leurs enfants dans des activités qui les acceptent.

« Il faisait du BMX à Venerque, c'est super loin mais il n'y a qu'eux qui l'ont accepté à 5 ans. »

⁴⁷ Coté Toulouse, Toulouse saluée pour ses espaces verts et sa démarche environnementales, actu.cotetoulouse.fr, décembre 2015

Sur Toulouse, certaines activités commencent à partir de l'âge de six ans. Mais toutes les activités sont accessibles dès l'âge de huit ans. Pour Blagnac, le club de rugby propose des cours pour les enfants de 5 ans pour un montant de 140€ par an⁴⁸. A Toulouse, le club de Montaudran propose des cours moins chers (115€/an) mais accessible qu'à partir de six ans⁴⁹.

Et pour les autres :

- **Familles monoparentales avec un enfant de plus de 6 ans** : les parcs n'ont plus une très grande importance, mais ce qui préoccupe le plus ces familles se sont la qualité des équipements scolaires, des commerces, des services et des transports.

⁴⁸ www.ebscr.fr

⁴⁹ www.ascm-montaudran.com

A conserver

- Les services proposés en ligne et/ou de livraison par les commerces afin de faciliter le quotidien des familles.
- La qualité des parcs situés à l'extérieur de Toulouse et les plus connus de la commune qui sont très appréciés par les familles.

A améliorer

- L'offre de loisirs pour les enfants: proposer des activités pour les moins de six ans avec un tarif réduit pour ne pas fragiliser le budget des familles monoparentales.
- Les zones de jeux à proximité des logements qui ne sont pas adaptés pour tous les âges et qui sont parfois dégradés et abîmés.

A créer

- Mettre en place un système d'aide ponctuelle pour les tâches ménagères qui permettrait aux parents isolés de consacrer plus de temps à leurs enfants.
- Avoir accès à quelques heures de garde aiderait les familles monoparentales à se dégager du temps pour soi.

PARTIE IV

Typologie des familles monoparentales toulousaines



Figure 12: source : <http://blog.ifas.net/>

Plusieurs manières de catégoriser sont envisageables pour rendre compte de la diversité et de la complexité de la monoparentalité : en fonction du niveau de revenu, du nombre d'enfants, de l'âge des enfants, de leur catégorie socio-professionnelle...

A partir des résultats collectés dans les entretiens, huit thèmes discriminants ont été relevés :

- Les rapports à la CAF
- L'accès à l'emploi
- Le niveau financier
- Les modes de garde
- Le sentiment d'isolement
- La volonté de rester dans le logement
- La présence d'un réseau social
- L'origine toulousaine

Il a été nécessaire de croiser ces différents thèmes et leurs sous-thèmes afin d'obtenir une typologie la plus correspondante possible avec notre échantillon et aux réponses qui ont été apportées.

Afin de regrouper certains thèmes entre eux, la méthode statistique de l'Analyse des Correspondances Multiples (ACM) a été appliquée et trois groupes de familles monoparentales ont donc été créés.

- **GROUPE 1** : Les familles monoparentales stabilisées (8 familles)

Ces familles rencontrent des difficultés financières et elles doivent faire face seule à l'équilibre de leur budget. Cependant, les aides de la CAF sont importantes et représentent un complément non négligeable de revenus. Elles ne perçoivent pas d'aides financières de leur entourage ou du deuxième parent car elles souhaitent être totalement indépendantes financièrement. Cependant, elles peuvent faire appel à leur famille et à leur ex-conjoint pour la garde des enfants. Comme elles sont majoritairement originaires de Toulouse ou installées dans la région depuis un moment (elles sont toutes arrivées sur Toulouse avant l'arrivée de leur enfant), elles ont un réseau familial ou amical fortement présent.

- **GROUPE 2** : Les familles monoparentales au quotidien difficile (3 familles)

Ces familles monoparentales sont celles qui ont vu leur situation financière s'améliorer après la séparation d'avec leur ex-conjoint. Aujourd'hui, elles arrivent à mieux gérer leur budget soit grâce à une meilleure gestion soit grâce à une hausse de leurs revenus. Cependant, elles sont totalement isolées car elles n'ont aucun réseau social sur qui se reposer. Le deuxième parent est soit totalement absent soit très partiellement investi dans l'éducation de ses enfants. Malgré une stabilité financière, ces familles sont fragilisées par d'autres facteurs comme leur logement qui est de taille trop petite (chaque enfant n'a pas forcément sa chambre) ou leur isolement social.

- **GROUPE 3** : Les familles monoparentales à l'équilibre fragile (4 familles)

Ces familles monoparentales sont très fragiles sur le plan financier car elles ne travaillent pas, leurs revenus sont donc constitués par les aides qu'elles perçoivent de la CAF. Elles sont à la recherche d'un emploi adapté à leur situation de familles monoparentales en termes d'horaires. Leur logement leur convient car il est à proximité de l'école où sont scolarisés les enfants, elles ne veulent donc pas déménager. Leur situation semble convenir puisque ces familles ne font pas part de réelles difficultés et n'évoquent pas de problèmes au quotidien.

1. Les familles monoparentales stabilisées

Les familles monoparentales de cette catégorie reçoivent les aides de la CAF qui leur permettent de compenser l'absence d'un deuxième salaire. Elles sont une aide précieuse qui n'est pas indispensable car leur salaire permet de subvenir aux besoins de leurs enfants.

Elles n'ont pas forcément une mauvaise image de la CAF car elles sont reconnaissantes de l'aide qu'elles reçoivent. Cependant, elles souhaiteraient des changements qui leur simplifieraient la vie. Les modifications ne concernent pas le montant des aides qu'elles perçoivent mais plutôt la gestion de leur dossier :

- Le service téléphonique de la CAF est payant et il est par conséquent peu accessible. (0,06 euro/mn + prix appel)
- Les aides qu'elles perçoivent s'arrêtent dès que leur enfant à l'âge de 6 ans pourtant leurs dépenses continuent.
- Pour ces familles, les courriels envoyés à la CAF ne reçoivent que très rarement une réponse répondant à leurs attentes.

Pour la création de leur dossier, leur mise à jour ou le téléchargement d'attestation, les familles les effectuent directement via le site internet mais dès qu'elles ont une question sur leurs dossiers, elles se rendent directement en agence afin d'obtenir une réponse plus explicite pour elles.

Rencontrer les agents de la CAF donne aux familles ce sentiment d'avoir une réponse correcte. Lorsqu'elles trouvent la réponse par elles même, elles préfèrent en avoir la confirmation. Et elles n'ont pas une grande confiance dans les renseignements apportés par le service internet et téléphonique.

Ces familles ne peuvent pas faire appel à leur entourage pour les aider financièrement. En effet, le second parent ne verse pas de pension alimentaire pour aider à l'éducation de ses enfants. Dans ce cas de figure, les familles monoparentales ouvrent droit à l'Asf (prestation versée par la CAF) qui compense le manque de pension alimentaire.

Les parents isolés ne reçoivent pas d'aides financières de leur famille car ils souhaitent être indépendants financièrement. S'ils rencontrent une période compliquée, ils se tournent davantage vers les assistantes sociales pour avoir une aide de l'état plutôt que vers leur famille.

Même si financièrement leur entourage ne les aide pas, la famille, notamment les grands-parents, aident le parent isolé dans la garde des enfants. Ils peuvent aussi bien garder leurs petits-enfants quelques heures, une soirée, un week-end ou une semaine. Les familles monoparentales peuvent compter sur leur famille pour se dégager des moments de détente, pour offrir des vacances à leurs enfants ou pour les garder lorsque les enfants sont malades.

Ceci n'est possible seulement pour les familles ayant un réseau familial développé sur Toulouse car elles sont originaires de la commune où y sont installées depuis longtemps et ayant développé un réseau social favorable à l'entraide.

Le second parent ne verse pas de pension alimentaire mais il est présent pour ses enfants car il respecte les jours de garde et les heures de garde sans toutefois s'impliquer davantage dans l'éducation de ses enfants. Ces familles regrettent généralement ce manque d'implication du deuxième parent car il est source de conflits au sein du couple parentale et de souffrance pour l'enfant.

Enfin, Leur logement leur convient tant en termes de superficie, de prix, de surface que de localisation. Pour toutes ses raisons, les familles souhaitent rester dans leur logement actuel. Il correspond également à un endroit qui leur permet de se reconstruire après une séparation ou de s'adapter à leur nouvelle situation de monoparentalité.

2. Les familles monoparentales au quotidien difficile

Ces familles monoparentales arrivent à mieux gérer leur budget depuis leur séparation pour deux raisons : soit leur ex-conjoint(e) dépensait plus que ce que leur budget leur permettait soit parce que les revenus des familles ont augmenté grâce à une prime, un nouveau travail ou les prestations sociales.

Avec la séparation, les parents isolés ont dû apprendre à gérer leur finance et à contrôler leurs dépenses ce qu'ils ne faisaient pas lorsqu'ils étaient en couple car c'était leur compagnon qui s'en chargeait.

Elles ont pu notamment recevoir de l'aide extérieure pour leur apprendre à tenir un budget ce qui leur permet aujourd'hui d'avoir une situation financière stable.

Si l'aspect financier n'est pas un problème, ces familles monoparentales en connaissent d'autres notamment un sentiment très pesant d'isolement. Toutes les familles qui se retrouvent dans ce groupe déclarent se sentir isolées car elles ne peuvent pas compter sur un réseau social.

Après leur séparation d'avec leur conjoint, ces familles ont déménagé sur la commune de Toulouse pour raison professionnelle. En s'éloignant du second parent, le parent isolé s'éloigne d'une garde alternée qui offre des moments de détente.

De plus, venant d'arriver sur la commune et parfois même sur la région, les familles n'ont pas de réseau ni familial ni amical. Elles ne peuvent donc compter que sur elles même en cas de coups durs ou de soucis du quotidien.

Ne pas pouvoir passer le relais l'espace de quelques heures plonge ces familles dans un épuisement aussi bien physique que moral. Le parent isolé a donc moins de patience pour l'éducation de ses enfants et ne peut prendre aucun moment de détente.

Comme elles n'ont pas l'aide de leur entourage, ces familles doivent assumer seules la garde de leur enfant et le moindre imprévu a des impacts sur leur vie professionnelle. Par exemple si leur enfant tombe malade, elles ne peuvent pas se rendre au travail puisqu'elles doivent le garder à la maison.

De plus, ces familles sont aussi fragilisées par leurs conditions de logement car généralement leur appartement se retrouve trop petit. L'espace de vie peut être limité du point de vue de la superficie ne permettant pas la création d'une pièce de vie agréable et conviviale favorisant les échanges et une vie de famille. Ensuite, le logement peut manquer d'une pièce qui oblige les enfants à dormir dans la même chambre.

3. Les familles à l'équilibre fragile

Les familles monoparentales qui se retrouvent dans ce dernier groupe sont celles qui sont les plus fragiles financièrement car elles n'ont pas d'emploi et leurs revenus ne sont basés que sur les aides qu'elles perçoivent de la CAF.

Elles sont particulièrement reconnaissantes au système solidaire français de leur permettre d'élever leurs enfants tout en étant présente pour eux en profitant pleinement de leur vie de famille.

Ces familles se rendent dans les locaux de la CAF uniquement quand elles ont des démarches à effectuer. Pour elles, le site internet est trop compliqué dans son utilisation, et elles n'arrivent pas à trouver les informations qu'elles recherchent. Comme elles ont le temps, elles préfèrent se rendre dans les locaux afin de recevoir l'aide d'un agent.

Les parents isolés de ce groupe sont en recherche d'emploi. Seulement, ils ne peuvent pas accepter tous les postes qui se présentent car ils sont seuls à gérer le quotidien avec au moins un enfant en bas âge. Il est nécessaire pour ces parents de trouver un emploi adapté à leur vie de famille notamment en termes d'horaires afin d'être toujours aussi présents pour leurs enfants.

Leur logement leur convient surtout en termes de localisation car il se situe à proximité de l'école. Un déménagement impliquerait un changement d'établissement scolaire pour les enfants. En effet, puisque ces familles habitent généralement un logement social, leur loyer est modéré. Si elles déménageaient, elles n'auraient pas les moyens de rester dans le même quartier et par conséquent de laisser leur enfant dans la même école.

Ces familles mettent le bonheur de leur enfant avant le leur. Etant en situation de monoparentalité, ces parents font face à une grande culpabilité, renforcée lorsqu'ils sont à l'origine de la rupture. Ils se sentent responsables, voir coupables, de l'absence du second parent au quotidien. Par conséquent, ils mettent tous en œuvre pour satisfaire les besoins et envies de leur enfant quitte à fragiliser leur budget avec des sorties à répétitions.

Conclusion

Cette enquête auprès des familles monoparentales toulousaines a permis de mettre en évidence la diversité des situations des parents isolés tant du point de vue du vécu que du ressenti.

Ces familles sont fragilisées par rapport aux couples avec enfants car elles sont seules à gérer la vie quotidienne tant du point de vue financier, professionnel et émotionnel.

Chaque famille monoparentale connaît des spécificités tant au niveau de son entrée dans la monoparentalité (veuvage, divorce, séparation...) que dans le nombre d'enfant ou encore son adaptation face à sa situation. Chaque parent isolé ne réagit pas de la même manière face au problème qu'il rencontre au quotidien.

Cependant, l'étude permet de classer dans trois groupes distincts : les familles qui ont trouvé une certaine stabilité, les familles qui sont fragilisés par des facteurs autres que financiers et les familles qui s'enferment dans la monoparentalité.

Les familles qui connaissent une stabilité ont une situation financière stable grâce à leur salaire et aux aides de la CAF. Elles peuvent faire appel à leur réseau familial et amical pour alléger leur quotidien. Elles vivent leur situation de monoparentalité comme une étape de leur vie qui n'est pas éternelle.

Les familles fragilisées par des problèmes autres que financiers se mettent une pression supplémentaire en voulant faire au mieux pour élever leur enfant et leur donner le meilleur. Elles ne peuvent faire à aucun réseau social et le second parent est généralement non impliqué tant financièrement qu'émotionnellement dans l'éducation de leur enfant. Ces familles montrent la volonté de sortir de la précarité sociale et émotionnelle qui accompagne la monoparentalité.

Enfin, les familles qui s'enferment dans la monoparentalité arrivent à vivre grâce aux aides de la CAF, et sont présentes pour leur(s) enfant(s). Elles n'utilisent pas de mode de garde car elles consacrent tout leur temps libre à leur(s) enfant(s) au point de refuser des emplois ou des sorties.

Cependant, la situation de monoparentalité n'est généralement qu'une étape transitoire de la vie de famille et n'est pas une fatalité en soi car un enfant élevé dans une famille monoparentale a autant de chances de s'épanouir dans sa vie future qu'un enfant qui a été élevé avec des deux parents en couple.

Bibliographie

a) Livre

CHATELET Noëlle, HEFEZ Serge, KAUFMANN Jean-Claude, *Les nouveaux parents : Autorité, transmission, éducation : comment ils s'en sortent*, Ed. Bayard, Aout 2011, 127 pages.

DAHAN Joséphine, LAMY Anne, *un seul parent à la maison, Assumer au jour le jour*, ED. Albin Michel, Collection C'est la vie aussi, 5 janvier 2005, 136 pages.

MERCIER Véronique, *Guide à l'attention des familles monoparentales pour les familles de la Haute-Garonne*, Ed. Réseau social des familles monoparentales, 2011, 110 pages.

RUBERT Fabienne, « *j'élève seule mon enfant* », Ed. Pocket, Novembre 1994, 217 pages.

VON KOTE Agnès, LANCHON Anne, *Séparé mais pas brisé, se reconstruire après une séparation*, Ed. Milan, Collection Déclat de soi, 2008, 139 pages

b) Rapport et études

ABJEAN ANNAÏG, *Familles monoparentales en situation de précarité : quelle(s) articulation(s) entre emploi et garde des jeunes enfants ? Approche qualitative et quantitative de l'articulation emploi/garde des enfants par les familles monoparentales allocataires du RSA majoré*, Les dossiers de la MRE 2014, Mars 2014, 60 pages.

ACS Marie, LHOMMEAU Bertrand, RAYNAUD Émilie, *Les familles monoparentales depuis 1990 : Quel contexte familial ? Quelle activité professionnelle ?* Dossiers solidarité et santé n°67, Juillet 2015, 36 pages.

BODIER Marceline, BUISSON Guillemette, LAPINTE Aude, ROBERT-BODEE Isabelle, *Couples et familles entre permanence et ruptures*, Insee Références - Vue d'ensemble - Couples et familles, édition 2015, 17 pages.

BONAITI Camille, *Les effets de la politique familiale en faveur des familles monoparentales*, CNAF – politiques sociales et familiales n°105, septembre 2011, 6 pages.

BONVALET Catherine, *Logement et vie familiale. Un parcours résidentiel en mutations*, Informations sociales N° 123, Mai 2005, 11 pages

BOUESSE Françoise, PERTILE Isabelle, *En Midi-Pyrénées comme ailleurs, la taille des ménages continue à diminuer*, INSEE Première, le « 6 pages », n°106, Janvier 2008, 6 pages.

BOYER Danielle, VILLAUME Sophie, *Les mères seules confient plus souvent leurs enfants de moins de 3 ans aux crèches et aux grands-parents*, Etudes & Résultats N°0960, Mai 2016, 6 pages.

BUISSON Guillemette, COSTEMALLE Vianney, DAGUET Fabienne, *Depuis combien de temps est-on parent de familles monoparentales*, INSEE première N°1539, Mars 2015, 6 pages.

CAF, *Prestation familiales et sociales 2012, statistiques nationales*, Caisse d'Allocations Familiales, Janvier 2014, 278 pages.

CHARDON Olivier, DAGUET Fabienne, VIVAS Emilie, *Les familles monoparentales : des difficultés à travailler et se loger*, INSEE Première, Juin 2008, 4 pages.

DAVID Olivier, SECHET Raymonde, *Les familles monoparentales : des familles comme les autres mais des parents vulnérables*, Femmes et insertion professionnelle, May 2004, 18 pages.

ELBAUM Mireille, EVANS Anne, ROTBART Gilbert, *Les familles monoparentales et leurs conditions de vie*, DREES : Etudes et résultats n°389, Avril 2005, 12 pages.

EYDOUX Anne, LETABLIER Marie-Thérèse, *Les familles monoparentales en France*, Politiques sociales et familiales, Centre d'études de l'Emploi, n°36, Juin 2007, 110 pages.

Fondation K d'urgence, *10 propositions pour les familles monoparentales précaires*, Colloques « familles monoparentales : sortir de l'impasse », 18 février 2013, 26 pages.

Fondation K d'urgence, *la charte de la monoparentalité en entreprise*, 2014, 3 pages.

Fondation K d'Urgences, *les difficultés des familles monoparentales*, Sondage de l'institut CSA, avril 2011.

FONTAINE Maëlle, STEHLE Juliette, *Les parents séparés d'enfants mineurs : quel niveau de vie après une rupture conjugale ?* Politiques sociales et familiales n°117, Septembre 2014, 7 Pages.

HIRON Céline, *Les foyers monoparentaux parisiens : profils, besoins et attentes*, Enquêtes auprès de 15 pères et mères vivants seuls avec leurs enfants, Atelier Parisien D'Urbanisme, Juin 2008, 20 pages.

HOTTE Rozenn, MARTIN Henri, *Mesurer le coût de l'enfant : deux approches à partir des enquêtes Budget de famille*, Dossiers solidarité et santé n°62, Juin 2015, 50 pages.

INSEE Références, *Fiches cadrage : Couples et Familles*, édition 2015, 10 pages.

INSEE Références, *Fiches thématiques : familles monoparentales*, édition 2015, 14 pages.

INSEE, *Enfants des couples, enfants des familles monoparentales : des différences marquées pour les jeunes enfants*, INSEE Première, n°1216, Janvier 2009, 4 pages.

INSEE, *Les conditions de vie des enfants après le divorce*, INSEE Première n° 1536, Février 2015, 4 pages.

JOUANY Claire, *Inauguration de la résidence sociale « Marie-Thérèse EYQUEM » à Paris*, Dossier de Presse ADOMA, 2013, 21 pages.

LERAY Frédéric, SECHET Raymonde, *les mères seules avec enfants et leurs espaces de vie. Une enquête en cours en Bretagne*, ESO N°28, Mai 2009, 11 pages.

LOONES Anne, *Le parc social, refuge des familles monoparentales, Consommation et Modes de vie*, n°233, Credoc, Octobre 2010, 4 pages.

PIRUS Claudine, *Les conditions d'habitat des enfants : poids des structures familiales et de la taille des fratries*. France, portrait social, INSEE Références, INSEE, novembre 2011, p 173-190.

PORTAS Carlos, MOREAU Emilie, ROGER Sandra, *A Paris, la diversité des familles monoparentales reflète celle de la population*, INSEE Ile-de-France, à la page, N°299, Juin 2008, 8 pages.

UDAF, *Familles de Haute-Garonne : qui êtes-vous ? Observatoire des familles*, UDAF 31, Enquête 2007, 59 pages.

UDAF, *L'habitat des familles : observatoire départemental des familles de la Haute-Garonne*, UDAF 31, Enquête 2010, 65 pages.

UDAF, *Monoparentalité et pauvreté : Etude sur les réalités quotidiennes vécues par les familles monoparentales en situation de précarité économiques dans les Hautes-Pyrénées*, UDAF 31, Enquête 2005, 29 pages.

c) Articles et Revues

CAF, « La CAF et les parents isolés », *Acteurs et territoires n°27, édition Haute-Garonne*, novembre 2008, 4 pages.

CLEMENT Justifia, MATHIEU Françoise, MAHIEU Ronan, « 1.5 million de familles monoparentales sont allocataires des CAF », *CNAF – l'e-ssentiel n°33*, Janvier 2005, 4 pages.

CNAF, « Les trois défis majeurs de la CAF pour nos régions », *CNAF 31*, 17/11/2015.

DOMINGO Pauline, « les modalités de résidence des enfants de parents séparés », *CNAF – l'e-ssentiel n°139*, octobre 2009, 4 pages.

ESCODIE Jean-Noël, « Familles monoparentales : les difficultés sociales reflètent les inégalités hommes et femmes », *Locatis.info*, 21/12/2015.

ESCODIE Jean-Noël, « Familles monoparentales : plus nombreuses et plus fragiles », *Locatis Social*, 08/09/2015.

ESCODIE Jean-Noël, « le gouvernement lance un réseau d'entraide et de répit pour les familles monoparentales », *Locatis.info*, 25/02/2016.

L'express.fr/ AFP, « les enfants de familles monoparentales victimes du mal-logement », 16/11/2011

La dépêche du midi, « Famille monoparentale : nouvelles aides », 9 mars 2016.

LAMOUREUX Marine, « le gouvernement veut faire des familles monoparentales une priorité », *La croix.com*, 08/03/2016.

LAMOUREUX Marine, « Quand les mères célibataires décident de vivre sous le même toit », *la croix.com*, 13/01/2016.

NICOLLE Vincent, « 8 mars : la mobilisation des CAF pour les droits des femmes saluées lors d'une rencontre sur le thème de la monoparentalité au ministère des Outre-mer », *CNAF – Branche famille*, 16/03/2016.

d) Vidéos

France 5, *Mamans Solos*, <https://www.youtube.com/watch?v=Nf39IK9CICI>, le 2 octobre 2015 [consulté le 26/02/2016].

Les maternelles : les discussions, *30 ans et maman solo, comment refaire ma vie ?* <https://www.youtube.com/watch?v=EIJSPNk8Xxw>, 10 janvier 2014, [consulté le 26/02/2016].

LCI, ça nous concerne, un seul parent, et alors ? <https://www.facebook.com/uniparent/>, le 2 Juin 2016, [consulté le 24/06/2016]

e) Brochures

CAF, « Guide des prestations de la CAF », CNAF, 2016, 31 pages

CAF, « Les aides aux familles : règlement intérieur d'action sociale », CAF 31, édition 2016, 61 pages.

CAF, « J'élève seul(e) mon enfant », CNAF 31, 10/2015.

CAF, « La médiation familiale : pour rétablir le dialogue et maintenir les liens familiaux », CAF 31.

CAF, « être parent après la séparation », CAF 31, Septembre 2015.

CAF, « Résidence alternée et partage des Allocations familiales, CAF 31.

CAF, « J'ai un ou plusieurs enfants à charge », CNAF 31, 10/2015.

CAF, « j'attends un enfant, je garde ou je fais garder mon enfant », CNAF 31, 10/2015

Table des annexes

Annexe 1 : Grille d'entretien	66
Annexe 2 : Rétro-planning de l'étude	75
Annexe 3 : Présentation de la constitution de l'échantillon	77
Annexe 4 : Profils des 20 personnes interrogées	77
Annexe 5 : Synthèse d'un entretien	80

Annexe 1 : Grille d'entretien

Objectifs :

- Approfondir l'analyse des données statistiques
- Mettre en évidence des vécus, des ressentis et des représentations
- Dégager des profils de familles monoparentales

Méthode :

- Entretien semi-directif d'une durée comprise entre 45 minutes et 1h30, au domicile ou ailleurs (lieu de travail, lieu public, centre social, etc.)
- Contact pris suite à une mise en relation réalisée par la CAF après appel à volontariat des allocataires (réponse au mail adressé à la suite de la requête CAF) et via des usagers de centres sociaux, crèches, haltes garderies...

Profils recherchés :

- Attendre les résultats de l'analyse des données statistiques pour dégager des profils selon des critères tels que H/F, nombre d'enfants, statut familial, CSP ou emploi, lieu de résidence, niveau de revenu, type de logement
- Rechercher environ 15 personnes correspondant à la diversité de ces profils et habitant Toulouse
- Attention, comme souvent, des difficultés pourraient être rencontrées pour interviewer les personnes les plus fragiles (s'appuyer sur les centres sociaux pourrait être une solution)

	THEMES (Difficultés / solutions)	QUESTIONS/RELANCES	Catégories, pratiques, usages, vécus	Ressentis, représentations, images
Logement/ trajectoire résidentielle/familiale	<u>Logement actuel / Quartier actuel</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Où habitez-vous ? - Depuis quand ? - Dans quel type de logement ? - Est-ce loin de votre emploi ? - Est-ce loin de votre famille, de vos amis ? 		
	<u>Mode de garde / lieu de vie</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Garde parent - Combien d'enfants avez-vous et quel âge ont-ils ? - Faites-vous garder vos enfants ? - Comment ? - Où sont-ils scolarisés ? 		
	<u>Ancien logement / ancien quartier</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Où se trouvai(en)t votre (vos) précédent(s) logement(s) ? - Pourquoi avez-vous quitté votre précédent logement ? - Comment était-il ? - Votre quotidien était-il plus commode dans votre précédent lieu de vie ? - Vos enfants y étaient-ils gardés, scolarisés, comment ? - Y aviez-vous de la famille, des amis ? 		
	<u>Vie quotidienne</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Comment s'organise votre vie quotidienne ? - Vous travaillez ? Où ? - Comment vous déplacez-vous ? 		

Situation familiale/personnelle/sociale	<u>Rapports autre parent</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Depuis combien de temps êtes-vous en couple ? - Avez-vous pris un congé parental ? Et votre conjoint ? 		
	<u>Rapports à la parentalité, à l'enfant</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Et avec vos enfants, comment s'organisent vos journées ? - En général, cela se passe-t-il bien ? - Quels problèmes rencontrez-vous ? 		
	<u>Solidarité familiale</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Entretenez-vous des relations avec votre famille ? Régulières ? - Où vit votre famille ? - Vous aide-t-elle ? Comment ? 		
	<u>Réseau social</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Et vos amis, y en a-t-il qui habitent près de chez vous ? - Les voyez-vous ? régulièrement ? - Comment les avez-vous rencontrés ? - Vous aident-ils ? Comment ? - Connaissez-vous vos voisins ? - Vousentraidez-vous ? A quelles occasions ? - Comment qualifiez les relations avec vos collègues de travail ? 		
	<u>Engagement</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Êtes-vous membre d'une association ? - Laquelle ? - L'étiez-vous avant ? - Y occupez-vous des responsabilités ? - Souhaiteriez-vous l'être ? - Dans quel domaine ? - Sinon, participez-vous à des formes d'action collectives ? 		

		<ul style="list-style-type: none"> - De quelles natures ? 		
	<u>Isolement</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Éprouvez-vous parfois, souvent un sentiment d'isolement ? - À quelles occasions ? Pourquoi ? - Si isolement, comment, par qui, et/ou par quels moyens tentez-vous d'y faire face ? 		
Situation Professionnelle/financière	<u>Emploi</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Avez-vous un emploi ? - Si non, quel était votre dernier emploi ? - Si non, quel est, selon vous, le frein majeur pour retrouver un nouvel emploi ? - Où ? - Comment vous y rendez-vous ? - Avez-vous une formation en lien avec cet emploi ? - Comment l'avez-vous trouvé ? - Vous convient-il ? - Pourquoi ? Quelles contraintes ? Quels avantages ? 		
	<u>Reste à vivre</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Vos revenus, vous permettent-ils de vivre correctement ? Oui ou non, pourquoi ? - Quels postes de dépense vous coûtent le plus ? - Bénéficiez-vous d'aides en plus de votre salaire ? Lesquelles ? - Comment avez-vous eu connaissance de ces aides (point info, internet, personnes ressources...) ? - Citer des lieux ou personnes ressources où trouver les 		

		informations relatives à vos droits ?		
	<u>Perception CAF</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Quelle image avez-vous de la CAF ? (Accessible, casse-tête administratif, réactif, à l'écoute de vos besoins, déconnecté de votre réalité ...) - Avez-vous accès à un ordinateur ? - Quelle est votre autonomie face à son utilisation ? - Avez-vous effectué vos démarches en ligne ? - Si non pourquoi ? 		
Le logement, son vécu	<u>Satisfaction (formes, usages)</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Pourriez-vous nous décrire votre logement actuel ? - Comment l'avez-vous trouvé ? - Quels sont ses aspects positifs ? négatifs ? - Vous satisfait-il ? - Pourquoi ? 		
	<u>Relations sociales / voisinage</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissez-vous vos voisins ? - Comment qualifieriez-vous vos relations ? - Sont-ils une aide pour vous ? - Que recherchez-vous dans les relations de voisinage ? 		
	<u>Besoins logement</u>	<ul style="list-style-type: none"> - À combien vivez-vous dans votre logement ? - Est-il adapté ? Pourquoi ? - Comment l'avez-vous trouvé ? - Combien vous coûte-t-il ? 		
	<u>Perspectives / envies</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Envisagez-vous d'y rester ? - Si, non où envisagez-vous d'aller, où 		

	<u>logement</u>	<ul style="list-style-type: none"> - souhaiteriez-vous aller habiter ? - Pourquoi ? 		
Equipements, services, déplacements au quotidien	<u>Fréquentation des équipements et services</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Où faites-vous vos courses généralement ? - Comment vous y rendez-vous ? - Fréquentez-vous des équipements sportifs, culturels ? Régulièrement ? - Lesquels ? Et où sont-ils situés ? - Comment vous y rendez-vous ? - Fréquentez-vous les centres sociaux, CAF, lesquels ? 		
	<u>Modes de garde</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Faites-vous garder vos enfants ? - Quel(s) mode(s) ? - Comment l'avez-vous trouvé ? - Cela a-t-il été facile à obtenir ? - Où est-ce situé ? Près de chez vous, de votre lieu de travail, ailleurs ? - Comment vous y rendez-vous ? - Est-ce pour vous un espace de ressources ? Pourquoi ? 		
	<u>Mode de déplacement</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Généralement, vous vous déplacez comment ? - À quoi avez-vous du mal à accéder à partir de vos déplacements habituels ? - Qu'est-ce qui pourrait améliorer cela ? - Et comment se déplacent vos enfants ? 		

	<u>Besoins Equipements, services, déplacements/Besoins urbains</u>	RECAPITULER EN REFORMULANT LES REPONSES PRECEDENTES OU INSISTER SUR LES POINTS PEU OU PAS DEVELOPPER		
Temps libres, loisirs, vacances	<u>Vos pratiques de loisirs</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Avez-vous des loisirs ? - Quelles activités y pratiquez-vous ? - Où ? - Si non, pourquoi ? - Est-ce important pour vous ? - Pour ces loisirs, bénéficiez-vous d'aide ? - Comment les avez-vous identifiées ? 		
	<u>Celles des enfants</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Vos enfants ont-ils des loisirs ? - Quelles activités y pratiquent-ils ? - Où ? - Si non, pourquoi ? - Pour leurs loisirs, bénéficiez-vous d'aide ? - Comment les avez-vous identifiées ? 		
	<u>Organisation des vacances</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Comment se passent les périodes de vacances ? - Partez-vous ? Où ? - Si non, pourquoi ? - Si oui, comment ? - Si vous ne partez pas, que faites-vous et que font vos enfants ? 		

Questions ouvertes :

- Est-ce que vous souhaiteriez ajouter une remarque, un point que nous n'aurions pas abordé ?

- Quel est l'élément principal qui vous semble pouvoir aujourd'hui améliorer votre vie et celle de vos enfants ?
- Comment avez-vous perçu cet entretien et les questions qui vous ont été posées ?

En début d'entretien : bien préciser le contexte et l'objectif de ce travail d'entretien (anonymat, pas de diffusion, ...)

Ajouter ensuite des questions :

Lieu de résidence :

H / F

Age :

CSP :

Surface du logement :

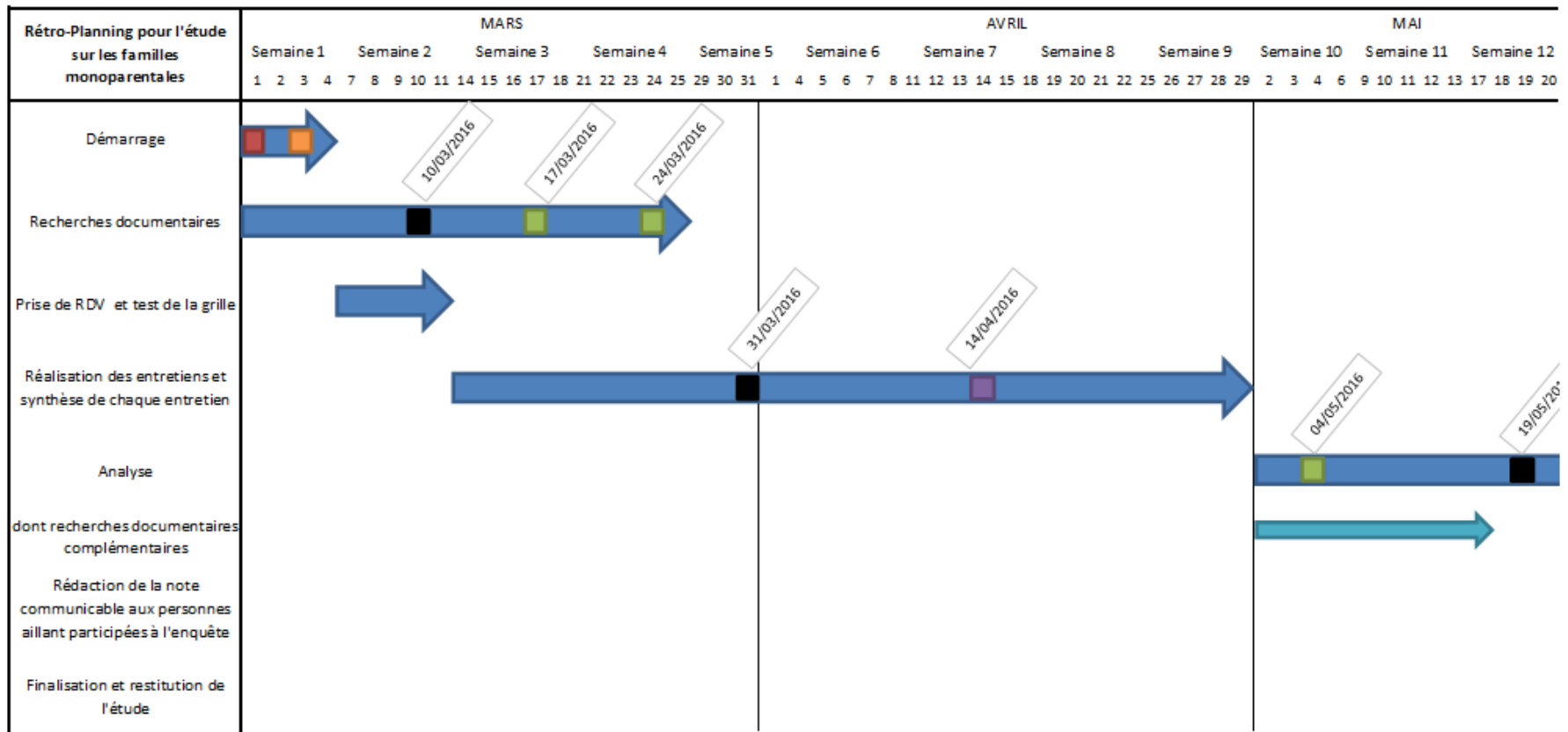
Type de logement :

Propriétaire ou accédant

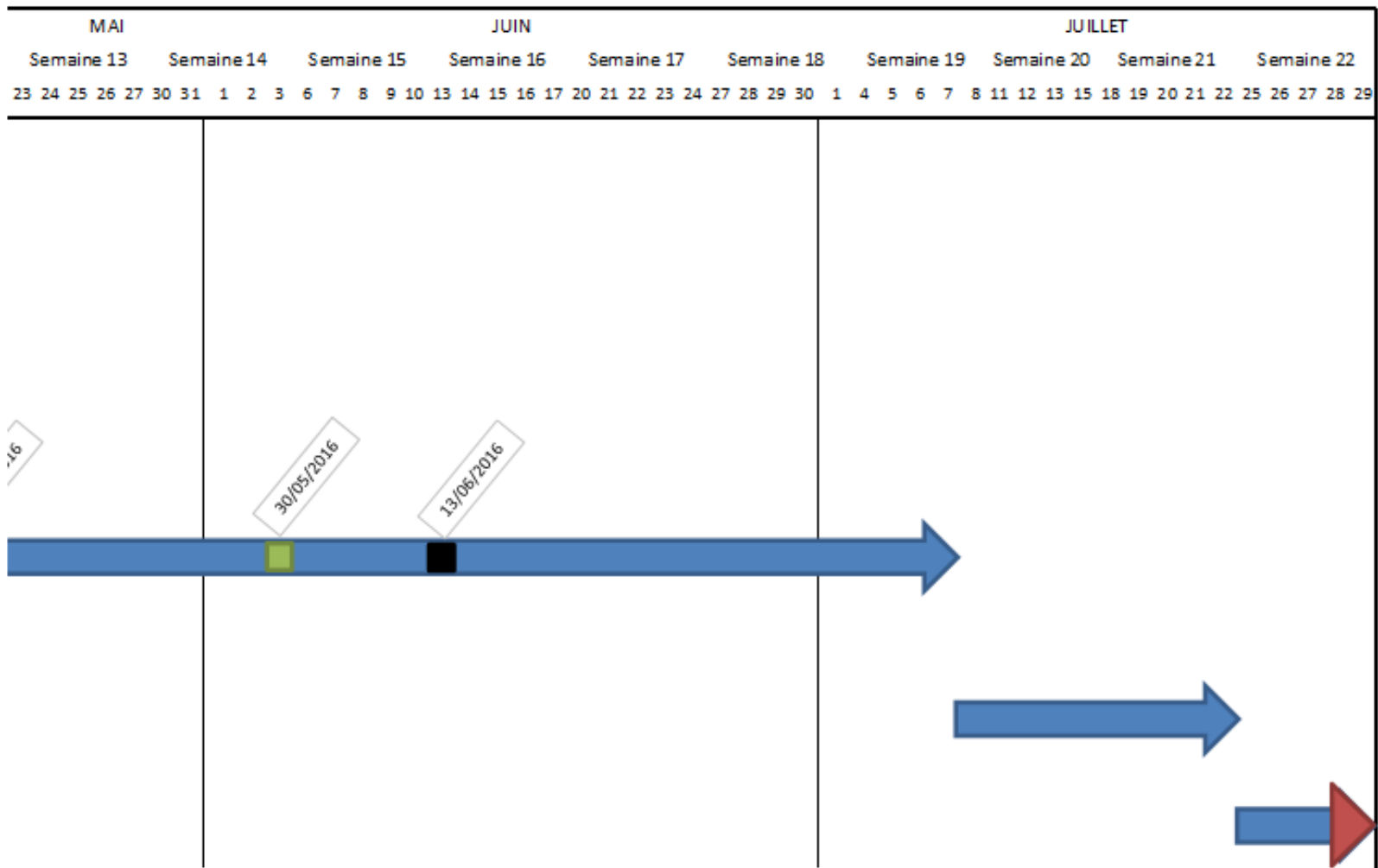
Si accédant, première accession :

Si accédant, coût approximatif du remboursement mensuel du prêt

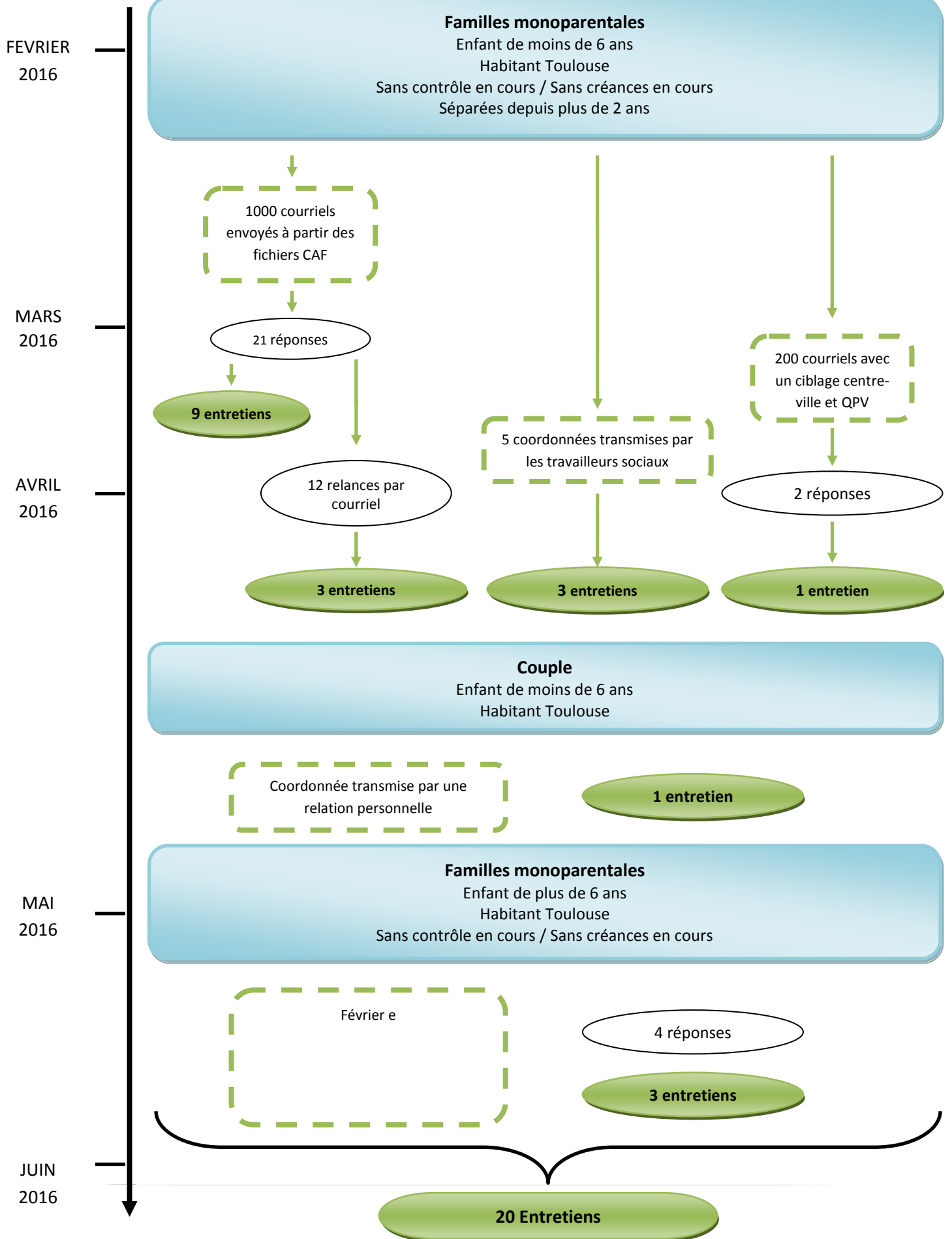
Annexe 2 : Rétro-planning de l'étude



- Début et Fin du stage
- RDV LISST
- RDV CAF et LISST
- RDV AUAT et CAF
- RDV AUAT, CAF et LISST



Annexe 3 : Présentation de la constitution de l'échantillon



Annexe 4 : Profils des 20 personnes interrogées

FAMILLES MONOPARENTALES AVEC ENFANT DE MOINS DE 6 ANS

N°	Sexe et âge du parent	Mode de garde ponctuelle utilisée	Nombre et âge des enfants	Chômage	CSP ⁵⁰	Logement	Localisation dans Toulouse
1	Mère 31 ans	Aucun	3 enfants 9, 6 et 3 ans	Oui	Ouvrière	Location privée T4	Quartier périphérique
2	Mère 35 ans	Deuxième parent CLAE	2 enfants 8 et 4 ans		Cadre	Location sociale T4	Quartier périphérique
3	Mère 32 ans	Assistante maternelle	1 enfant 3 ans		Employée	Location sociale T4	Quartier périphérique
4	Mère 25 ans	Crèche	1 enfant 2 ans	Oui	Etudiante	Location privée T2	Quartier périphérique
5	Mère 33 ans	CLAE	1 enfant 5 ans		Profession Inter.	Location privée T3	Quartier périphérique
6	Mère 39 ans	CLAE	2 enfants 7 et 4 ans		Employée	Location privée T4	Quartier périphérique
7	Mère 28 ans	Crèche Réseau familial	1 enfant 15 mois		Employée	Location sociale T3	Quartier périphérique
8	Mère 39 ans	Crèche	1 enfant 3 ans	Oui	Employée	Propriétaire T4	Quartier périphérique
9	Mère 34 ans	Réseau familial	1 enfant 5 mois	Oui	Cadre	Propriétaire T2	Quartier périphérique
10	Mère 39 ans	CLAE Assistante maternelle	1 enfant 5 ans		Cadre	Location privée T3	Quartier périphérique
11	Mère 26 ans	Assistante maternelle Réseau familial	1 enfant 18 mois		Employée	Location privée T1	Quartier périphérique
12	Mère 35 ans	Aucun	4 enfants 19, 13, 6 ans et 9 mois	Oui	Employée	Location sociale T4	Quartier prioritaire de la Ville
13	Père 44 ans	Réseau familial	2 enfants 23 et 3 ans		Ouvrière	Location sociale T3	Centre
14	Mère 40 ans	CLAE	2 enfants 18 et 4 ans		Ouvrière	Location sociale T4	Quartier périphérique

⁵⁰ La féminisation des CSP est faite en référence au « guide pratique pour une communication publique sans stéréotypes de sexe » édité en Novembre 2015 par le Haut Conseil à l'égalité entre les hommes et femmes.

15	Mère 42 ans	Aucun	5 enfants 15, 11, 10, 7 et 5 ans	Oui	Etudiante	Location sociale T5	Quartier périphérique
16	Mère 35 ans	Aucun	1 enfant 6 ans	Oui	Employée	Location sociale T3	Centre

COUPLE AVEC ENFANT DE MOINS DE SIX ANS

N°	Sexe et âge du parent	Mode de garde	Nombre et âge des enfants	Chômage	CSP	Logement	Localisation dans Toulouse
17	35 ans 36 ans	Aucun	1 enfant 3 ans		Cadres	Propriétaire T4	Quartier périphérique

FAMILLES MONOPARENTALES AVEC ENFANT DE PLUS DE SIX ANS

N°	Sexe et âge du parent	Mode de garde	Nombre et âge des enfants	Chômage	CSP	Logement	Localisation dans Toulouse
18	Mère 45 ans	Non concerné	2 enfants 17 et 9 ans		Employée	Location sociale T4	Quartier prioritaire de la Ville
19	Père 49 ans	Non concerné	2 enfants 15 et 13 ans		Chef d'entreprise	Location sociale T4	Quartier prioritaire de la Ville
20	Mère 53 ans	Non concerné	1 enfant 19 ans		Cheffe D'entreprise	Location privée T3	Centre

Annexe 5 : Synthèse d'un entretien

Madame I. est la maman d'un petit garçon de cinq mois. Après la séparation d'avec son ancien compagnon et étant au chômage, elle est retournée vivre dans la maison de sa mère. Elle occupe un petit studio indépendant de 35 m² dans lequel elle partage une chambre avec son fils. *[RDV effectué au siège social de la CAF, donc je n'ai pas pu voir le logement ni le quartier. Mais Madame I. est chaleureuse et répond à toutes mes questions.]*

Madame I. est originaire de Toulouse et a grandi dans un quartier en périphérie du centre-ville. Après avoir commencé sa carrière à Toulouse, elle est partie à Nantes pour le travail. Elle était cadre dans le secteur de la grande distribution et du commerce. Cependant, elle est tombée malade et a eu un arrêt maladie de 6 mois. Son entreprise n'a pas accepté sa maladie et elle a eu une mutation qu'elle définit comme « punitive » à Paris. Comme elle l'a refusé, elle a été renvoyée. « Clairement, on m'a expliqué que je n'évoluerai plus, on m'a mise au placard » explique-t-elle. Suite à son licenciement, son ancien compagnon et elle ont décidé de revenir sur Toulouse pour se rapprocher de sa famille en Août dernier. Ils emménagent alors ensemble dans un appartement T3 dans un quartier du nord toulousain mais très vite, ils se séparent. Alors que Madame I. est enceinte et retourne vivre chez sa mère car elle ne trouve pas d'appartement en location et ses revenus sont trop élevés pour qu'elle ait le droit à un logement HLM (comme elle gagnait très bien sa vie, elle a de bonnes indemnités chômage).

La garde de son fils s'organise autour de la grand-mère, du papa et des tantes de l'enfant. La grand-mère arrive à se dégager des matinées pour gardait son petit fils et ainsi laisser Madame I. vaquer à ses occupations. Le papa est également fortement présent : ils n'ont pas défini ensemble de temps de garde précis car il travaille dans la restauration et il n'a pas des horaires fixes mais il essaie de voir son fils presque tous les jours. Enfin, les sœurs de Madame I. gardent le bébé lorsqu'elle a besoin d'une soirée de libre. Son fils n'a pas eu de place en crèche et c'est ce qui pose le principal problème aujourd'hui. Comme Madame I. ne travaille pas, elle n'est pas prioritaire sur les listes. « Ce serait mon souhait le plus cher d'avoir une place en crèche pour me dégager du temps ». Comme elle doit garder son fils toute la journée, sa recherche de travail n'est pas évidente. « Que quelqu'un essaie de faire des recherches avec un nourrisson de 5 mois, (...) c'est vraiment, le gros, énorme problème de ma vie aujourd'hui » explique-t-elle.

Pour retrouver du travail, elle suit une formation afin de monter son entreprise. Elle développe l'idée d'une micro-crèche car elle a remarqué (même avant sa grossesse) que l'offre n'est soit pas adaptée, soit inexistante, soit réservée à une minorité. « Ça serait quelque chose qui me plairait de proposer de nouvelles choses qui n'existent pas forcément. Développer des projets plus personnels pour les enfants : cours de langue, accueil de nuit, potager, éveil musical. Améliorer la vie des parents et des enfants ne peut qu'améliorer la société de demain. Il y a beaucoup de choses à faire dans ce domaine. » Seulement, elle arrive en fin de droit pour les indemnités chômage, elle va donc accepter un travail et continuer de développer son projet en parallèle mais elle explique que ça lui demande beaucoup d'énergie.

La mère de Madame I. la loge à titre gratuit et la colocation se passe plutôt bien car elle a un espace bien à elle où elle peut être indépendante. Ça a été difficile pour elle de retourner vivre chez sa mère à 34 ans alors qu'elle avait une vie de couple totalement indépendante. Il s'agit cependant que d'une étape transitoire, le temps de retrouver du travail et de chercher un nouveau logement. Elle souhaiterait avoir un appartement à proximité de celui de son ex-compagnon habite pour mettre plus facilement en place une garde partagée car son fils va grandir et il va falloir cadrer un peu plus les choses qu'elles ne le sont actuellement. Aujourd'hui, Madame I. est propriétaire d'un T2 qu'elle loue. Elle n'a pas souhaité le reprendre car elle ne se voyait pas vivre dans un appartement T2 avec son fils et pour cela, il aurait fallu mettre son locataire à la porte et elle trouve que ce ne sont pas des choses qui se font. Elle préfère vivre chez sa mère dans un petit studio car elle peut avoir un jardin, et elle a donc sa famille à proximité et c'est plus facile pour la garde de son fils.

Avec le papa de son fils, ils s'entendent très bien et ils ont la volonté que ça se passe bien pour leur fils. Aujourd'hui, ils se sont séparés mais ils n'ont pas complètement abandonnés l'idée de se remettre ensemble. « Chaque famille a ses aléas » dit Madame I., elle explique être dans une période où ils ont chacun besoin de souffler un peu de leurs côtés et « de prendre un peu de recul ». Même si rien n'est quantifié niveau aides que fournit le papa, il fait des contributions spontanées en achetant des vêtements par exemple. Elle estime que « compte tenu de ses revenus, il contribue beaucoup. »

Elle a quelque ami à Toulouse mais elle explique ne pas avoir repris de vie sociale depuis qu'elle est arrivée. Elle voit cependant du monde car elle ne reste pas enfermée chez elle avec son fils, ils sortent tous les jours au parc par exemple et du coup rencontre de nouvelles mamans. Elle a gardé de bonnes relations avec ses amis de Nantes et a de bonnes relations avec ses voisins actuels : « on organise des repas, des gouters avec les petits, on les regroupe et on passe des moments sympas. » Parfois, elle garde les enfants de ses voisins ou de ses copines et elle sait qu'elle peut faire appel à eux si elle a une urgence un jour.

Lorsqu'elle était à Nantes, elle s'était beaucoup investie dans plusieurs associations. Elle n'a pas repris ces activités car elle ne trouve pas le temps. Elle n'a même plus de loisirs : « je n'ai déjà pas trop le temps de chercher du boulot alors les loisirs. » Aujourd'hui, elle ne se sent que maman et a du mal à conjuguer sa vie de maman, de femme et en même temps chercher du travail.

Elle ressent parfois un sentiment d'isolement. Surtout quand elle court toute la journée pour faire tout ce qu'elle doit faire. Le problème avec la monoparentalité est le fait de gérer le quotidien et l'éducation de son fils seule. Il faut qu'elle soit présente pour son fils pour qu'il s'épanouisse. Pour elle, chercher un emploi ou avoir un emploi tout en éduquant correctement son fils est quelque chose de compliqué.

Aujourd'hui, elle touche 184€ de prestations accueil jeunes enfants (PAJE). Elle trouve que le problème avec le système français est que les aides sont basées sur les revenus des deux années précédentes donc quand on change brutalement de situation : on perd son emploi, on a un bébé, les aides ne sont pas adéquates. Sinon, elle a une image plutôt positive de la CAF car elle n'a jamais rencontré de problèmes. Elle utilise souvent le site internet est le trouve très bien : « il est même très très bien car si j'avais dû venir faire une simulation d'APL ici avec tous mes papiers pour au final ne pas y avoir le droit, ça aurait plus que compliqué. Quand on sait s'en servir, c'est parfait. »

Elle utilise la voiture pour se déplacer mais également le métro même si ce n'est pas facile aux heures de pointe avec une poussette. Prendre le métro lui permet d'aller en centre-ville sans rencontrer des difficultés pour se garer. Elle apprécie le fait qu'il y a des ascenseurs partout.

Le principal problème qu'elle rencontre aujourd'hui est le mode de garde. Elle regrette le fait d'être obligé de devoir avoir recours à sa famille ou ses amis pour garder son fils mais elle n'a pas d'autres choix. Comme elle ne travaille pas, elle n'est pas prioritaire même si c'est une maman célibataire « C'est dommage de considérer que ce qui ne travaille pas ont la volonté de garder leurs enfants avec eux. » Elle se sent dans la précarité face à cette situation car gérer la garde quand on est seule est compliqué ou coûte « une petite fortune », c'est donc la solidarité qui prime. Elle dit qu'elle n'aimerait pas d'aides financière en plus mais plutôt une aide pour la garde afin de se libérer des moments pour chercher un emploi par exemple.

[L'entretien c'est bien passé et je n'ai pas senti Madame I. dans une grande détresse. Elle s'en sort aussi bien financièrement que moralement car elle a de la famille et que le père de son fils est très présent à un moment elle dit « J'arrive à bien m'arranger car je ne suis pas seule, j'ai de la famille et que le papa de mon fils est très présent, je ne me sens pas toute seule avec mon fils dans la société. »]

Table des matières

Sommaire	1
Remerciements	3
Introduction.....	4
PARTIE I.....	6
Qu'est-ce qu'une famille monoparentale ?	6
1. L'état des lieux des familles monoparentales.....	7
a) L'ancienneté des familles monoparentales.....	7
b) Des conditions de logement plus précaires	8
c) Des difficultés d'accès à l'Emploi	9
2. Comparaison avec les autres pays européens	10
3. Le profil des familles monoparentales allocataires de la CAF de Haute-Garonne.....	12
a) Le nombre d'allocataires	12
b) La répartition Homme et Femme.....	12
c) L'âge des parents isolés.....	13
d) Le taux d'activité	14
e) Le nombre d'enfants par famille	14
f) Les aides au logement.....	15
g) Les minima sociaux.....	15
h) Le taux de bas revenus :	16
i) Les familles monoparentales fragiles	17
PARTIE II.....	18
Les problèmes du quotidien des familles monoparentales	18

1. Des finances fragilisées par le manque d'un deuxième revenu mais équilibrées grâce aux aides sociales	19
a) Une gestion budgétaire quotidienne	19
b) Les prestations sociales qui permettent un certain équilibre budgétaire	20
c) L'entraide sociale : source d'économie	21
2. Les modes de garde, un problème prédominant chez les familles monoparentales	23
a) La rareté des places en crèches.....	23
b) Un coût trop élevé empêchant l'accès à la garde	24
3. Le réseau social hiérarchisé qui permet de réduire le sentiment d'isolement très présent chez les familles monoparentales	26
a) La source principale d'aide : le réseau familial.....	26
b) Les amis, source de réconfort et d'amusement pour les parents isolées.....	28
c) Des relations de voisinage cordiales mais pas amicales	29
4. Un sentiment de culpabilité omniprésent.....	30
a) La culpabilité empêchant le « laisser aller »	30
b) Le manque de confiance dans les Baby Sitter	31
 PARTIE III.....	 32
Focus sur les questions d'habitats.....	32
1. Des logements adaptés à la vie de famille	33
a) La localisation déterminée par l'emploi et l'école	33
b) Un coût maîtrisé grâce aux prestations sociales	33
c) Les différents types d'occupation	35
d) Des conditions de logements favorables	36
2. Une mobilité accrue	40
a) Des trajectoires résidentielles complexes.....	40
b) Des transports en commun délaissés car non adaptés aux enfants en bas âge	41
3. L'accès à l'emploi.....	44

a) Les familles monoparentales plus précaires sur le marché de l'emploi	44
b) La plus faible distance Domicile / Travail recherchée	45
c) Le travail, source d'épanouissement personnel et de réussite sociale.....	46
d) Des relations avec les supérieurs et collègues différentes selon les familles	47
4. Les offres de la ville	49
a) L'offre de services et commerces variée mais inutilisée.....	49
b) Un cadre de vie idéal recherché.....	50
c) Des loisirs pratiqués à l'extérieur de la ville.....	51
 PARTIE IV	 54
Typologie des familles monoparentales toulousaines	54
1. Les familles monoparentales stabilisées	56
2. Les familles monoparentales au quotidien difficile	58
3. Les familles à l'équilibre fragile	59
 Conclusion	 60
 Bibliographie.....	 61
a) Livre	61
b) Rapport et études.....	61
c) Articles et Revues	63
d) Vidéos.....	64
e) Brochures	64
 Table des annexes	 65
Annexe 1 : Grille d'entretien	66
Annexe 2 : Rétro-planning de l'étude	75

Annexe 3 : Présentation de la constitution de l'échantillon	77
Annexe 4 : Profils des 20 personnes interrogées	77
Annexe 5 : Synthèse d'un entretien	80
Table des matières	83